

# LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, no 117

MONTRÉAL, LE JEUDI 21 MAI 1993

65¢ + TPS + TVQ / Toronto 85¢

## PERSPECTIVES

## La saignée

Jean-Robert Sansfaçon

S'il est une chose simple à comprendre dans le dernier cru budgétaire québécois, c'est que nous allons tous payer plus d'impôts au cours des prochaines années. Beaucoup plus. Et pendant longtemps.

En 1993-1994 seulement, c'est près de un milliard de dollars supplémentaire que le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, viendra chercher dans nos poches. La mesure la plus payante pour les coffres du gouvernement, sera l'abolition de la déduction automatique de 750\$ à laquelle tous les salariés avaient droit pour compenser les dépenses encourues pour leur travail. Tous en sont atteints, de sorte que la ponction totale atteindra près d'un demi-milliard de dollars chaque année.

Autre augmentation d'impôts qui fera aussi très mal aux contribuables québécois, surtout ceux dont le revenu est supérieur au revenu moyen, c'est la surtaxe de 5% calculée sur la tranche d'impôts qui dépasse 5000\$, et de 10% sur la portion supérieure à 10 000\$. Même si le ministre l'a qualifiée de «progressive» et «équitable», cette surtaxe n'en touchera pas moins aussi plusieurs contribuables qui gagnent dans les 30 000\$.

D'autres mesures affecteront les ménages, y compris ceux dont les revenus sont très peu élevés. Par exemple, on entend resserrer les normes d'éligibilité au crédit d'impôt foncier pour les ménages à revenus modestes, annuler l'indexation de tous les crédits d'impôt personnels et des allocations familiales.

L'ensemble de ces modifications à la fiscalité des individus et des familles aura pour conséquences de réduire de 26\$ par année les crédits auxquels avaient droit une famille monoparentale dont le revenu annuel est de 10 000\$, d'augmenter de 268\$ les impôts d'un couple de la classe moyenne avec deux enfants dont le revenu est de 40 000\$, et de 1 392\$ la contribution du couple avec deux enfants dont le revenu est de 100 000\$.

C'est donc grâce à ces différentes mesures et à une croissance de l'économie qu'il évalue à 3,7% cette année, que le ministre des Finances augmentera ses recettes fiscales provenant des seuls impôts sur les revenus des particuliers de 1 milliard de dollars.

Ce n'est pas tout. Il y a aussi le fabuleux tour de passe-passe que le ministre entend pratiquer aux dépens de la Société de l'assurance automobile du Québec. En deux ans, le gouvernement épongera un milliard\$ des surplus de primes d'assurance accumulés par la SAAQ et que cette dernière avait promis de redistribuer aux automobilistes. Que les dirigeants de la SAAQ ravalent leurs promesses, et les automobilistes leurs espoirs de voir une baisse de leurs primes. Le grand manitou a parlé! Cette façon de faire ramène, bien sûr, le problème de la propriété de ces surplus, mais il ne semble pas que le gouvernement s'enfarge dans ce genre de détails.

Est-ce pour faire avaler la pilule aux contribuables, toujours est-il que le ministre a aussi jeté un oeil du côté des entreprises pour voir s'il n'y avait pas là quelques centaine millions à trouver dans les coins. Et, faut-il s'en surprendre, il a trouvé! Des repas au restaurant et des frais de représentation qui coûtaient trop cher en déductions fiscales, d'autres déductions pour la Recherche, inefficaces en termes économiques et qui ne profitaient qu'à quelques privilégiés, et il a même considéré que le fameux programme REA avait assez duré pour les grandes entreprises.

Par contre, du côté des dépenses, il semble bien qu'après dix ans de coupures, de rationalisation, le gouvernement soit à bout de souffle. Une maigre réduction de 150 millions\$ est prévue pour 1993-94, dont 18 millions\$ qui seront épargnés grâce à l'accès gratuit aux services optométriques qui sera limité aux seuls Québécois de 0 à 18 ans et de 65 ans et plus. Curieux que l'argument médical invoqué l'an dernier pour fixer à 40 ans la limite inférieure chez les adultes, ne tiennent plus maintenant.

Avec un déficit prévu de 4,1 milliards\$ pour les douze prochains mois, en baisse de 800 millions\$ par rapport à l'exercice qui vient de se terminer, il y a peu d'espoir de voir les hausses d'impôt annoncées hier disparaître de sitôt. D'ici cinq ans, le ministre ira chercher 9 milliards\$ de plus en taxes et impôts, une croissance de 33%, alors que ses dépenses ne devraient augmenter que de 7%. C'est ce qui lui permet de dire que, d'ici là, le déficit aura totalement disparu. Pour les augmentations d'impôts, il faut le croire, mais quant à la disparition du déficit, il vaut sans doute mieux attendre avant de sabler le champagne.

En conférence de presse hier après-midi, le ministre a avoué que son budget très sévère aura un effet négatif sur la croissance de l'économie. D'ici la fin de la présente année, on ne prévoit aucune réduction du taux de chômage de 13% que l'on connaît déjà. Pour les années à venir, le taux de chômage moyen ne devrait pas diminuer beaucoup plus bas que 12% avec une création moyenne ridicule de 60 000 emplois par année.

Devant cette situation difficile, le budget Levesque prévoit peu de choses. Tout au plus, de vagues intentions de convoquer «les partenaires» pour étudier «un plan de formation», et certaines améliorations mineures aux crédits d'entreprises engagées dans des programmes de formation.

En somme, voilà un autre budget axé sur le seul souci d'équilibrer les finances coûte que coûte, même au risque de ralentir une économie fragile... et de diminuer les entrées futures de recettes fiscales. De quoi alimenter les discours de ceux qui prétendent que le gouvernement Bourassa est devenu, comme son pendant fédéral, un gouvernement de comptables.

## INDEX

|                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| Les Actualités...A2    | Éditorial.....A8    |
| Agenda culturel...B7   | Idées.....A9        |
| Annonces classées...B2 | Le Monde.....B3     |
| À Voir.....B10         | Montréal.....A3     |
| Avis publics.....B4    | Mots croisés.....B2 |
| Culture.....B8         | Politique.....A5    |
| Économie.....A6        | Les Sports.....B6   |



Météo  
Ciel variable  
Max.: 16  
Détails en B4

## À VOIR

Antony Gormley ou  
le crépuscule des dieux

PAGE B-10



## MONTRÉAL

Le Parti civique à la  
recherche d'un chef

PAGE A-3



## LE MONDE

Le président Pérez accusé  
de malversation

PAGE B-3

## Le budget Levesque

## Aux taxes, citoyens!

Québec augmente de 1 milliard\$ le fardeau fiscal des contribuables pour ramener son déficit à 4,1 milliards\$

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre des Finances a réussi à contenir le déficit budgétaire du gouvernement du Québec dans des limites qu'il juge raisonnables, à 4,1 milliards de dollars pour l'année en cours. Mais pour y parvenir, il va puiser dans la poche des contribuables environ un milliard de plus en impôt pour 1993. Et un peu plus en 1994.

M. Gérard D. Levesque n'a pourtant annoncé, dans son budget présenté hier soir à l'Assemblée nationale, aucune hausse des taux d'imposition ni d'augmentation du taux de la taxe de vente. Aucune nouvelle taxe n'est annoncée non plus sur l'alcool, l'essence ou le tabac.

Le ministre chevronné a choisi une autre voie: celle de l'abolition ou de la réduction de certains avantages

ou abris fiscaux dont bénéficient les contribuables. Cette manœuvre résulte en une ponction de 857 millions pour l'année 1993.

Il impose par ailleurs, aux salariés ayant «une capacité de payer plus élevée» une surtaxe de 5% à 10% sur l'impôt payé dépassant 5000\$. La surtaxe s'appliquera dans le cas d'un célibataire à partir d'un revenu de 32 500\$ par année. Pour un couple marié avec deux enfants, à partir de 45 460\$. Elle rapportera 226 millions.

Le gouvernement annonce également que les crédits d'impôt, les allocations familiales, les prestations d'aide sociale pour les aptes au travail, ne seront pas indexés à l'inflation, comme ce fut le cas les années précédentes. Québec fera une économie de 120 millions grâce à cette décision. Ce montant ne figure nulle part au budget. Mais il s'agit d'un manque à gagner pour les contri-

buables qu'il faut ajouter au milliard que le fisc viendra puiser dans leur poche.

Les entreprises sont appelées également à faire un effort additionnel de l'ordre de 200 millions. Le ministre comble le reste de ses appétits par une ponction de 675 millions cette année et de 325 millions l'an prochain dans la réserve de stabilisation de la Société d'assurance automobile.

M. Levesque a expliqué hier que ce budget est «exigeant, mais responsable». Il s'inscrit dans une lutte au déficit. «Le gouvernement, dit-il, doit se sortir au plus vite du piège de l'endettement».

Pour réduire le déficit, «il n'y a pas de miracle, dit-il. Deux et deux font toujours quatre. On ne peut pas dimi-

VOIR PAGE A-10: TAXES

## Un budget pour agences de crédit seulement

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

Un budget de comptables, qui place l'équilibre des finances publiques à la remorque d'une croissance économique alimentée de l'extérieur, pour plaire aux agences d'évaluation du crédit.

En travaillant sur son neuvième exposé budgétaire, le ministre des finances Gérard D. Levesque n'avait d'yeux que pour la cote de crédit du gouvernement québécois. A cet effet, le budget présenté hier devrait plaire, à tout le moins dissiper certaines inquiétudes. Une prochaine rencontre avec des représentants de Moody's et de Standard & Poor's sera l'occasion de convaincre, d'aller au-delà des chiffres, et d'aborder les compressions dans les dépenses en cette année électorale, l'acceptation du gel des salaires par les infirmières, le retour à la stabilité.

Une baisse d'un cran (de AA- à A+) de la cote sur la dette extérieure de la province ajoute rien de moins que 400 millions\$ à la facture d'intérêt.

Autrement le budget vient alimenter un sur-place, un statu quo décevant par une ponction additionnelle de 1 milliard\$ dans la poche des contribuables, au cœur d'une reprise économique qui tarde à se manifester, mais l'investisseur étranger s'en moque. Après tout, la préoccupation première et unique du banquier n'est-elle pas le paiement de l'hypothèque, sans égard à l'identité de celui qui effectue le versement?

Avec les mesures prises hier, qui ramènent le déficit budgétaire à 4,15 milliards\$ aux termes de l'exercice 1993-1994, nous sommes loin du solde négatif des 3 milliards\$, objectif avancé par Ghislain Dufour, président du

VOIR PAGE A-10: AGENCES

## Les Franco-Albertains s'adresseront à leur tour à l'ONU

DOMINIC MAURAI  
COLLABORATION SPÉCIALE

Vancouver — Le dilemme linguistique canadien vient de plus en plus ingouvernable: après les Anglo-québécois, voilà que les Franco-Albertains décident à leur tour de porter leur cas devant les Nations unies.

Car les francophones de l'Alberta ont assez d'entendre parler des «pauvres Anglais du Québec», et ils veulent donner le grand coup en portant leur cause devant l'organisme international.

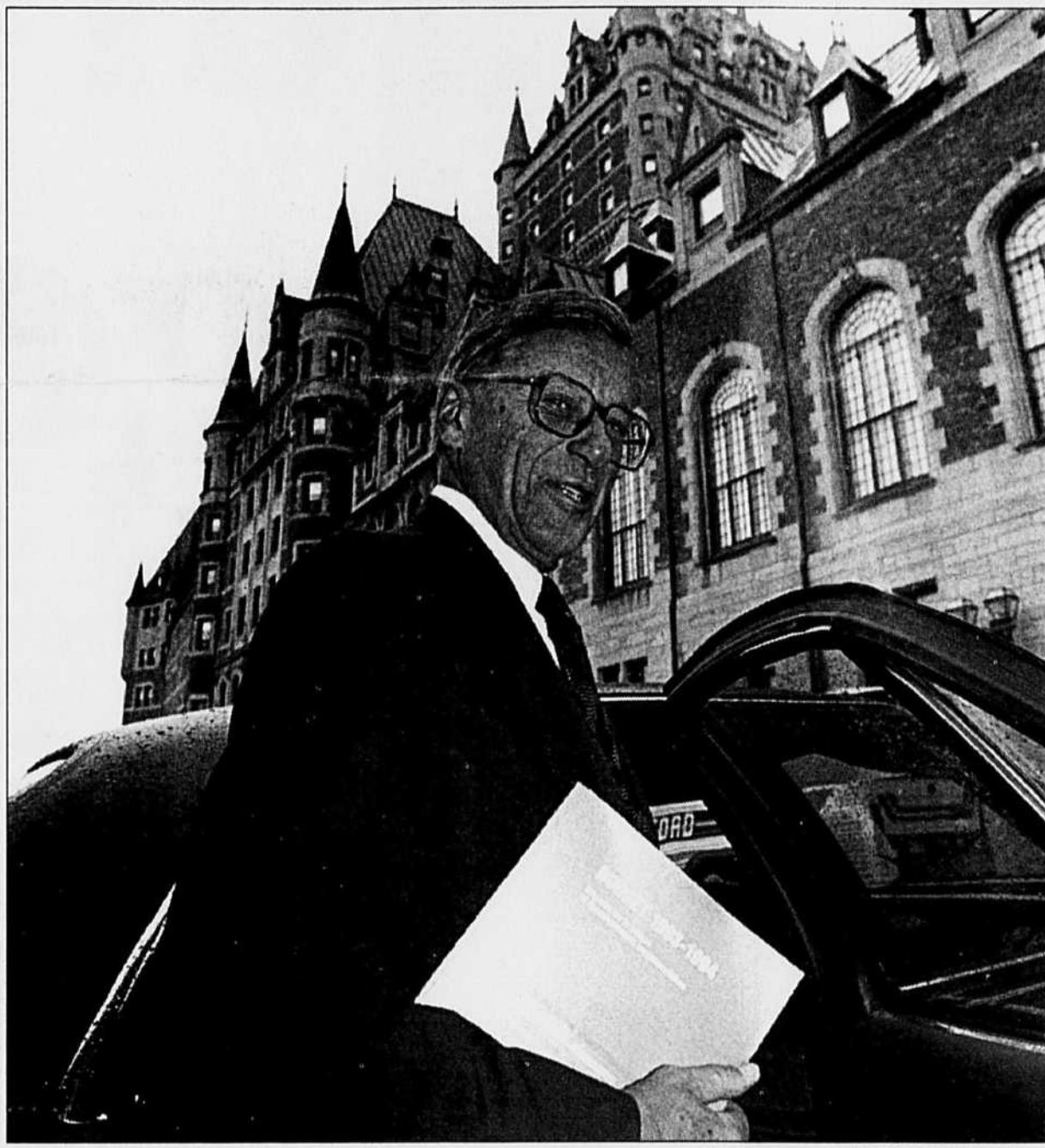
Les têtes d'affiche de la communauté franco-albertaine, soit le directeur général de l'Association des francophones de l'Alberta, Georges Arès, son président Denis Tardif ainsi que Dolorès Nolet, présidente de l'Association des parents francophones de l'Alberta (APFA) ont arrêté leur choix sur cette alternative, «celle de la dernière chance», soutient-on.

Un avis juridique a été rédigé en ce sens il y a deux mois et on en est à discuter des modalités finales. Selon Denis Tardif, la plainte pourrait être déposée à New York le mois prochain, après avoir rencontré les représentants des différentes associations francophones de la province.

«Personne ne parle de nos problèmes. Les médias d'ici discutent amplement des misérables Anglo-québécois maltraités par les méchants Québécois», lance Yvan Beaubien, directeur général de l'APFA.

«Après cette autre claque dans la face, nous n'avons pas d'autre alternative que les Nations unies pour mon-

VOIR PAGE A-10: ONU



Le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, au moment où il quittait son bureau hier après-midi pour se rendre déposer son budget à l'Assemblée nationale.

## Ville de Montréal

## Attention! Virage moral

Fuites budgétaires, divergences internes, documents coulés ou évanescents: Montréal connaît son lot d'incidents propres aux entreprises de service public. Chaque fois, ces primeurs font les délices des journaux, l'envie des concurrents, et le bonheur des groupes de pression. L'opposition en raffole; le public en redemande. «Un phénomène archi-marginal compte-tenu du volume», de dire le secrétaire général de la Ville, Pierre Le François. Il n'en prépare pas moins un code d'honneur pour relever l'éthique de ses 12 000 employés. Le projet inquiète fonctionnaires et journalistes.

LAURENT SOUMIS  
LE DEVOIR

Depuis l'élection de son maire-journaliste, Montréal n'est guère avare de déclarations de principes votées par ses conseillers. On ne les compte plus.

Voici qu'après s'être doté d'un code d'éthique pour ses élus, la Ville prépare maintenant en haut lieu un code moral pour ses fonctionnaires qu'elle n'entend pas soumettre cette fois-ci au conseil.

Depuis quelques mois, sous la gouverne du premier fonctionnaire, Pierre Le François, une équipe s'affaire à sa rédaction.

C'est une initiative de la machine administrative appuyée des élus et inspirée de ce que font les autres administrations publiques au lendemain de l'affaire Wilhemy-Tremblay.

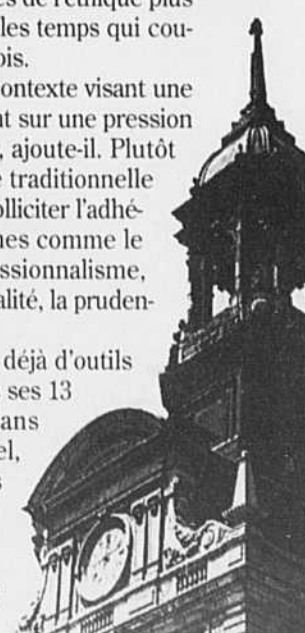
«Ce sera un engagement de la fonction publique, une déclaration sobre et simple, qui re-

prendra les valeurs classiques de l'éthique plus que jamais importantes par les temps qui courent», explique M. Le François.

«Nous voulons créer un contexte visant une haute tenue éthique reposant sur une pression collective dans l'entreprise, ajoute-il. Plutôt que de recourir à la morale traditionnelle de l'interdit, nous voulons solliciter l'adhésion à des valeurs communes comme le service au citoyen, le professionnalisme, l'équité, l'efficacité, l'impartialité, la prudence et la réserve.»

L'administration dispose déjà d'outils disciplinaires contenus dans ses 13 conventions collectives, dans son règlement du personnel, dans certaines directives spécifiques, et même dans les règles particulières des

VOIR PAGE A-10: VIRAGE



## • LES ACTUALITÉS •

## Côté promet son aide aux hémophiles

Un fonds d'indemnisation pourrait être créé d'ici la fin de juin

DANNY VEAR  
LE DEVOIR

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, souhaite venir en aide «le plus tôt possible» aux hémophiles québécois infectés par le virus du sida après avoir utilisé des produits sanguins contaminés au début des années quatre-vingts.

D'ici la fin de juin, le ministre aimerait que soient débloquées les sommes nécessaires à la création d'un fonds d'indemnisation pour les hémophiles séropositifs québécois. Ceux-ci pourraient ainsi se voir indemniser dès la fin de l'année.

C'est du moins ce que le ministre Marc-

Yvan Côté a promis à une vingtaine d'hémophiles qu'il a rencontrés en privé cette semaine dans les corridors de l'Assemblée nationale.

Jusqu'à présent, le ministre Côté n'avait jamais exprimé ouvertement qu'il souhaitait venir en aide aux hémophiles séropositifs. Il avait affirmé qu'il était sensible à cette question et qu'il l'étudierait le plus rapidement possible.

«Le ministre trouve pertinent de venir en aide aux hémophiles. Il recommande que soit constitué un fonds», a expliqué Marie-Claire Ouellet, porte-parole du ministre Côté, qui a tenu à souligner «qu'il n'a jamais changé de position là-dessus».

Après que la Cour d'appel ait rejeté récemment la demande pour exercer un recours col-

lectif d'un hémophile, une vingtaine d'entre eux avaient décidé de se tourner vers Québec.

Mardi, ils ont manifesté toute la matinée devant l'Assemblée nationale. En après-midi, ils ont assisté à la période des questions. Puis, ils ont rencontré le ministre Côté. Ensemble, ils ont discuté d'une façon informelle une quarantaine de minutes. Devant les hémophiles, le ministre a estimé que le fonds d'indemnisation pourrait être prêt d'ici la fin de juin, une fois que le Conseil du Trésor et le conseil des ministres auraient adopté cette idée et dégagé les fonds nécessaires.

Toutefois, les ministres devront d'abord examiner les recommandations contenues dans le mémoire que le ministre Côté avait promis de

déposer «rapidement» lors d'une rencontre avec les représentants québécois de la Société canadienne de l'hémophilie en février dernier.

Divers comités de l'Assemblée nationale étudieraient en ce moment ce mémoire, a soutenu le ministre aux hémophiles. La Société canadienne d'hémophilie-section Québec réclame un fonds de quelque 52 millions\$ au gouvernement Bourassa, a souligné David Page, président de l'organisme. Le ministre Côté n'a avancé aucun montant devant les hémophiles.

A la fin juin, une fois le principe d'un fonds adopté, un comité composé de 6 ou 9 membres serait formé pour étudier les critères d'attribution d'une indemnisation, aurait affirmé le ministre Côté.

Les  
séropositifs  
aussi veulent  
de l'aide

LE DEVOIR

Le Comité des personnes atteintes du VIH a eu vent d'une possibilité de compensation qui serait négociée avec les hémophiles par le ministère de la Santé, et il proteste déjà contre une décision qui ouvrirait la porte à deux types de personnes infectées, les «victimes innocentes» et les «coupables».

Selon Robert Guertin, du Comité des personnes atteintes, et Lyse Pinault, de la Coalition des organismes communautaires de lutte contre le sida, le ministre Marc-Yvan Côté devrait inclure les organismes qu'ils représentent dans ses négociations avec la Société canadienne de l'hémophilie.

Mme Pinault et M. Guertin, qui ont écrit cette semaine au ministre Côté, font valoir que le versement de compensations financières uniquement aux hémophiles et aux transfusés «laisserait croire que les personnes infectées par d'autres modes de transmission ne méritent pas un tel appui». Dans l'esprit de la population, ajoutent-ils, on trouverait donc deux types de personnes infectées, celles dont la responsabilité de l'infection appartient au gouvernement, et les autres, «qui seraient responsables de leur sort».

Les signataires de la lettre expliquent également que bon nombre de personnes infectées autrement par transfusion de produits sanguins contaminés «l'ont été à leur insu», alors que le ministère tardait à mettre sur pied des programmes de prévention malgré que les modes de transmission du VIH étaient connus des spécialistes de la santé. «Ce retard du ministère représente un manquement grave de conséquences pour les personnes infectées durant cette période, écrivent-ils, manquement que certaines d'entre elles voudront peut-être d'ailleurs mettre en cause devant les tribunaux».



Le magazine «Forces» publie cette semaine un fort numéro consacré à la santé. Pour ce numéro 101 l'équipe de «Forces» a abordé la santé sous l'angle de la recherche, en inventoriant les efforts et les stratégies déployés au Québec dans le domaine de la recherche biomédicale et de la recherche-développement de l'industrie pharmaceutique. «Forces» analyse également les trois grands maux de cette fin de siècle, soit les maladies cardio-vasculaires, le cancer et le sida.

EN BREF

LES ÉVÊQUES  
SATISFAITS

(PC) — Les évêques du Québec sont revenus très satisfaits de leur rencontre avec le pape Jean-Paul II, à Rome. Ils en ont profité pour brosser devant le Saint-Père un portrait de l'Eglise du Québec, au cours des cinq dernières années. Dans son adresse au Saint-Père, le président de l'Assemblée des évêques a souligné qu'ici, la culture «donne tant de place aux droits de la personne et à l'égalité des femmes et des hommes dans la société que le discours de l'Eglise sur la place et le rôle des femmes dans la communauté chrétienne apparaît déphasé par rapport à la réalité vécue». Le Vatican ne prévoit cependant pas de changement à ce sujet. Mais, aux dires de l'Assemblée des évêques, «on décele néanmoins des signes d'une sensibilité croissante à la grande importance du rôle des femmes dans les responsabilités ecclésiales».

100 SPÉCIALISTES  
DE MOINS

Québec (PC) — Québec, qui vise à assurer une meilleure équité d'accès aux services médicaux, veut amenuiser la concentration des médecins, surtout des spécialistes, dans les centres urbains de Montréal, de Québec et de Sherbrooke, où se trouvent les facultés de médecine. Ainsi, les régions de Montréal et de Québec perdront près de 100 spécialistes au cours des trois prochaines années. Deuxième en importance au Québec avec 17,5% de la population, la région de la Montérégie devrait profiter le plus de l'arrivée de nouveaux médecins.

Voici une  
offre qui  
déménage

## L'offre de bienvenue de Bell\*

Vous déménagez? Abonnez-vous à 1, 2 ou 3 services téléphoniques de Bell et profitez de 8 semaines gratuites. Choisissez parmi les services suivants: Afficheur, Appel en attente, TéléRéponse<sup>MC</sup>, Renvoi automatique, Mémorisateur, Appel personnalisé, Sélecteur, TéléRéponse multi-usagers, Conférence à trois, Composition abrégée. Communiquez-nous votre choix en donnant votre avis de déménagement au Service à la clientèle ou à un magasin Téléboutique<sup>MC</sup> Bell.



VISTA<sup>MC+</sup> 100. Le téléphone idéal pour profiter des Services téléphoniques de Bell. 4,75\$ par mois.

\*Cette offre s'adresse aux clients qui déménagent. Vous devez choisir des services auxquels vous n'êtes pas déjà abonné. Offert là où la technologie le permet.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de Bell Canada

<sup>MC+</sup> Marque de commerce de Northern Telecom

**Bell**  
des gens de parole<sup>MC</sup>

# LE DEVOIR

# MONTREAL

## Le Parti civique lance sa course au leadership

Aucun candidat n'a encore déposé son bulletin de vote mais des noms circulent: Lamarre, Beauchamp, Bibeau...

PIERRE CAYOUILLE  
LE DEVOIR

Le Parti civique de Montréal tiendra son congrès à la direction le 28 novembre prochain.

C'est ce qu'a fait savoir hier le président du parti, M. Claude Lachapelle.

Me Michel Pallascio, ex-président de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), sera responsable du déroulement du congrès, a-t-on également appris.

En plus de choisir le futur adversaire du maire Jean Doré aux prochaines élections municipales générales de 1994, le Parti civique profitera du congrès pour faire la

synthèse de ses trois «forums civiques» et définir «une vision articulée du développement de Montréal».

Les assemblées de sélection des délégués débiteront le 29 septembre prochain. La direction du parti attend un minimum de 350 délégués.

A ce jour, aucun candidat n'a déposé son bulletin de candidature. Mais plusieurs noms circulent depuis plusieurs semaines.

L'éditeur du Journal de Montréal et ancien président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, et l'homme d'affaires Claude Beauchamp viennent tous deux en tête du peloton. Tous deux n'ont pas répondu aux appels du DEVOIR, hier.

L'actuel chef, M. Pierre Gagnier, l'ex-chef Claude Du-

pras et le criminaliste Clément Bluteau ont également montré un certain intérêt pour la direction.

Au Parti civique, on rêve à voix haute à Pierre Marc Johnson et à Liza Frulla. Ni la ministre des Affaires culturelles, ni l'ex-premier ministre n'ont toutefois pris contact avec les hautes instances du parti, a admis le président du parti.

Le président de la Régie des installations olympiques (RIO), M. Pierre Bibeau, songerait, lui aussi, à se lancer dans la course. C'est du moins ce que veut une rumeur parvenue aux oreilles du DEVOIR.

Me Michel Pallascio ne sera pas de la course. Il n'écartera pas la possibilité d'être candidat dans un district. Il en veut à l'actuelle administration municipale, surtout de-

puis qu'il a goûté à la lourdeur bureaucratique.

Par ailleurs, la fusion du Parti civique et du Parti municipal devrait se conclure d'ici un mois. Même si le mariage «politique» entre les deux formations est consommé, certaines exigences du Directeur général des élections retardent la fusion. Le Parti civique doit avoir ragailardi ses états financiers. Au lendemain du scrutin de novembre 1990, la dette de l'ancien parti de Jean Drapeau s'élevait à plus de 300 000\$. Elle n'est plus que de 35 000\$. On compte sur un «déjeûner-bénéfices», prévu pour le début juin, pour remettre à flot les finances.

Le Parti civique de Montréal dispose de cinq sièges à l'hôtel de ville. Il en gagnera un de plus lorsque le Parti municipal sera officiellement avalé.

## La relance de Montréal passe par la solidarité régionale, dit le PQ

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

La relance économique de la région métropolitaine de Montréal passe par la solidarité régionale, soutient un groupe de travail du Parti québécois.

Mis sur pied par l'exécutif national du parti, avec le mandat de définir les enjeux et de formuler des hypothèses de solutions, le groupe de travail était notamment composé de: Louise Harel, députée de Hochelaga-Maisonneuve; Pauline Marois, députée de Taillon; Jocelyne Caron, députée de Terrebonne; David Cliche, membre de l'exécutif et Paul Bégin, deuxième vice-président du PQ.

Comment susciter l'émergence d'une véritable solidarité métropolitaine? A cette question, le rapport tente de répondre en offrant un large éventail de recommandations:

- Créer une instance régionale de concertation ayant pour mandat: d'énoncer les orientations globales de la région métropolitaine; d'assurer un aménagement rationnel et concerté du territoire; de réaliser tout le potentiel de l'agglomération et de garantir un usage judicieux des fonds publics qui y sont investis; d'assurer la mise en marché et la promotion de l'agglomération.

- Créer au sein des organismes sectoriels régionaux chargés de gérer des services ou des infrastructures à caractère régional, conformément aux grandes orientations métropolitaines.

- Désigner un ministre responsable de la région métropolitaine de Montréal et faire en sorte que les décisions gouvernementales respectent les grandes orientations métropolitaines.

- Stimuler les débats publics sur les grandes questions régionales.

- Empêcher que le débat dérive vers les structures avant que l'on ne se soit entendu sur les enjeux.

- Souligner que concertation régionale ne veut pas dire perte de pouvoir du niveau local.

«Il faut une instance de concertation qui soit décisionnelle, qui lie les parties et les ministères sectoriels», a commenté Mme Harel en conférence de presse.

Dans un deuxième temps, le grou-

pe de travail donne une dizaine d'exemples de fonctions, de portée régionale, qui devraient être traitées de façon concertée: l'aménagement du territoire; l'élaboration d'un plan de transport intégré; la gestion du métro et des trains de banlieue; la gestion du réseau autoroutier; le développement économique; la promotion touristique et culturelle; les services spécialisés de sécurité publique; la politique d'habitation et de logement social; la mise en valeur des espaces verts et des plans d'eau; la gestion environnementale; l'inspection des aliments et l'assainissement de l'air; le vieillissement des infrastructures; la pauvreté et les problèmes sociaux.

Faisant valoir qu'il faut doter la région métropolitaine de systèmes de transport collectif et privé intégrés, efficaces et rapides, le groupe de travail recommande notamment:

- d'améliorer le système de transport des personnes et des marchandises en harmonie avec les pôles majeurs de développement;

- de favoriser la circulation des personnes en priorisant la mise en place d'un réseau de trains de banlieue desservant l'ensemble du territoire métropolitain;

- d'assurer une gestion métropolitaine du transport, afin de permettre une meilleure répartition des coûts de transport des personnes entre l'ensemble des organismes chargés du transport dans la région métropolitaine;

- d'optimiser les infrastructures de transport existantes (port, voies, voies ferrées et autoroutes), favoriser le développement d'installations multimodales et en confier la gestion aux agents économiques métropolitains.

Après avoir rappelé que l'étalement urbain non planifié entraîne le dézonage de terres agricoles et la construction immobilière dans des zones promises à la préservation des milieux naturels, le groupe de travail recommande de renforcer l'application de la loi sur la protection du territoire agricole, afin d'éliminer le dézonage injustifié et de permettre la rentabilisation des investissements consentis pour les infrastructures et les services existants.

## La SQ saisit 1400 kilos de coke

MONTREAL (PC) — Cinq individus arrêtés à la suite de l'importante saisie de cocaïne réalisée hier par la Sûreté du Québec ont comparu hier au palais de justice de Montréal.

La SQ a révélé que les membres de son service de répression du banditisme et les enquêteurs de Douanes et Accises Canada avaient saisi environ

1400 kilos de cocaïne évaluée à plus de 1,5 milliards\$.

La drogue était cachée sous de faux planchers dans trois conteneurs transportés à Montréal à bord du *Calmar Victory*, un navire battant pavillon britannique, qui était arrivé il y a quelques jours de la Colombie via Le Havre, en France.

## Le grand bazar



ODEURS D'ÉPICES, de smoked meat et de cuir de souliers... C'est une rue Saint-Laurent, bondée, animée, qui tenait hier l'un de ses grands bazars printaniers.

PHOTO JACQUES GRENIER

## La criminalité en baisse de 5,1%

LE DEVOIR

La criminalité a baissé de 5,1% sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal en 1992, a révélé hier le directeur du SPCUM, Alain St-Germain.

En 1991, la CUM avait connu une année record en la matière: quelque 227 776 crimes avaient alors été rapportés, le plus haut taux de criminalité des cinq dernières années. Cette année, le SPCUM a eu vent de 216 154 crimes commis sur son territoire. En 1988, moins de 202 000 crimes avaient été rapportés sur le territoire de la CUM.

Le directeur Alain St-Germain a rendu public le rapport d'activités du SPCUM 1992, hier, lors d'une réunion de la Commission de la sécurité publique de la CUM. «Nous considérons la prévention comme un des meilleurs moyens d'assurer la sécurité publique», soutient M. St-Germain dans son rapport. En dépit de cette baisse générale de la criminalité, le SPCUM a enregistré une hausse significative de 3% des vols qualifiés, de 5,1% des voies de fait et de 5,1% des agressions sexuelles. En fait, 1538 agressions sexuelles ont été rapportées en 1992 (contre 1216 en 1988).

À la Commission de la sécurité publique, le SPCUM a recommandé l'utilisation du gaz à base de Capsicum comme alternative à l'arme à feu. La Fraternité des policiers avait déjà bien accueilli cette proposition, tout en émettant quelques réserves quant à son application.

## Vente du Village olympique

## Québec n'a toujours pas fait son lit

Après avoir nié leur urgence, la RIO procède à d'importantes réparations

LAURENT SOUMIS  
LE DEVOIR

Malgré l'insistance de la Régie des installations olympiques (RIO) à se départir de la propriété du Village olympique, le gouvernement du Québec n'a toujours pas fait son lit.

Le chef de cabinet du ministre des Finances, M. Francis Nadeau, a confirmé hier au DEVOIR qu'un comité interministériel examinait toujours le dossier de la cession des pyramides de la rue Sherbrooke construites en 1976 au coût de plus de 100 millions\$ pour accueillir les athlètes de la 21e olympiade.

Le chef de cabinet du ministre Gérard D. Lévesque n'a toutefois pas voulu fournir la moindre indication concernant le mandat, la composition, le calendrier et les hypothèses à l'étude par ce comité.

Il y a un an, le conseil d'administration de la RIO avait demandé au gouvernement de se départir du complexe immobilier qui abrite commerces, bureaux et logements. En vertu d'une loi de l'Assemblée nationale, la propriété du terrain revient à la Ville de Montréal à l'extinction de la dette olympique.

En novembre dernier, le conseil de la RIO a exprimé sa préférence pour la privatisation sous réserve du feu vert du conseil des ministres.

Cette décision faisait suite notamment à la publication par LE DEVOIR d'une enquête sur la dégradation du

Village et les importants travaux nécessaires à sa préservation, une nouvelle qui a provoqué l'intervention de la Régie du bâtiment.

Après avoir nié l'existence d'une telle dérépitude et minimisé publiquement l'ampleur du problème, la RIO a porté plainte auprès du Conseil de presse contre le traitement des informations publiées par LE DEVOIR. L'affaire est toujours à l'étude.

Samedi dernier, la RIO n'en a pas moins procédé à un appel d'offres pour des «travaux relatifs à l'installation de nouveaux ancrages aux parapets de béton des courbes et terrasses» des pyramides pour solutionner de façon permanente ces problèmes.

Après avoir confié les premières expertises au Laboratoire Ville-Marie, la RIO a retenu l'été dernier les services de la firme d'ingénierie CIMA+ qui a

constaté une diminution de plus de 25% de l'épaisseur des ancrages métalliques qui supportent les éléments de béton à l'extérieur du Village.

«Même si le coefficient de sécurité est encore suffisant malgré la corrosion, il est essentiel que des travaux de protection soient entrepris dans un moyen terme pour prévenir des dommages plus importants», concluait CIMA+.

«Pour s'assurer de ne prendre aucun risque, ces travaux devraient être entrepris avant deux ans», ajoutaient les ingénieurs.

L'automne dernier, la RIO a ainsi procédé à un premier appel d'offres pour des travaux d'enlèvement de la rouille et de peinture de l'acier des ancrages.

Constatant l'ampleur de la facture évaluée à plus de 5 millions\$, la RIO s'est tournée vers trois autres firmes, dont Solivar et CLA qui lui ont recom-

mandé de procéder à la pose de nouveaux ancrages pour pallier à la déficience de ceux existants.

Les études des trois firmes ont déjà coûté 51 800\$, a indiqué hier au DEVOIR M. Jean-Pierre Payette, vice-président de la RIO. Il a estimé que les travaux correctifs devraient coûter moins de 5 millions\$ et se terminer à l'automne 1994.

Le président de l'Association des locataires (ALVO), Me Lawrence a soutenu hier que la nouvelle confirmait les inquiétudes de son association. «Qui donc va supporter la valise des millions entièrement imputable à l'incurie de la RIO?»

## RÉSULTATS

Loterie 6/49  
Tirage du 93-05-19

3 25 29 37 44 45

Numéro complémentaire: 43

GAGNANTS LOTS

|      |         |                 |
|------|---------|-----------------|
| 6/6  | 1       | 2 355 074,80 \$ |
| 5/6+ | 6       | 117 753,70 \$   |
| 5/6  | 206     | 2 743,70 \$     |
| 4/6  | 12 933  | 83,70 \$        |
| 3/6  | 256 309 | 10,00 \$        |

Vente totales: 16 162 755,00 \$

Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$

Prochain tirage: 93-05-22

Extra Tirage du 93-05-19

| NUMÉROS | LOTS       |
|---------|------------|
| 085405  | 100 000 \$ |
| 85405   | 1 000 \$   |
| 5405    | 250 \$     |
| 405     | 50 \$      |
| 05      | 10 \$      |
| 5       | 2 \$       |

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## Le Monde

SÉLECTION HEBDOMADAIRE  
Edition internationale

UNE SÉLECTION  
DES MEILLEURS ARTICLES  
DU « MONDE »

Chaque semaine, un panorama complet  
de l'actualité dans le monde.

Un moyen rapide de vous informer  
aux meilleures sources  
et de bénéficier des analyses de référence  
d'un grand quotidien.

Chaque vendredi, l'essentiel de l'actualité - 1,95 \$



Montréal sourit aux touristes.  
Dites-leur Bonjour!

Gouvernement du Québec  
Ministère du Tourisme



ROBIC

DEPUIS 1992

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55 ST-JACQUES, MONTREAL, QUEBEC H2V 3K2

Fax: (514) 845-7874 TEL: (514) 981-0111

La maîtrise des intangibles

POUR LE PLEIN EMPLOI DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN, IL FAUT LIRE

## LE QUÉBEC DANS UN MONDE NOUVEAU

Un ouvrage capital qui, en plus de définir le projet de société que sous-tend le projet souverainiste — avec ses objectifs de développement économique, de justice sociale et d'épanouissement culturel —, précise d'ores et déjà les étapes à franchir pour accéder à la souveraineté: Constitution, citoyenneté, territoire, relations internationales, partage des biens et de la dette, etc.

Un ouvrage qui appelle à la mobilisation de toutes les ressources de la société québécoise et à la réflexion la plus large.

94 pages — 9,95 \$ En vente dans toutes les librairies

vib éditeur LA PETITE MAISON DE LA GRANDE LITTÉRATURE

• LES ACTUALITÉS •

Secteurs public et parapublic

Les syndicats ontariens retournent à la table

SUZANNE DANSEREAU DE LA PRESSE CANADIENNE

Toronto — Même s'ils trouvent que le budget de l'Ontario est draconien, décevant et injuste, les syndicats des secteurs public et parapublic sont retournés à la table de négociation, hier, après une semaine d'absence.

«Je crois qu'aujourd'hui constitue le vrai début des négociations», a déclaré hier le président de la section ontarienne du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), M. Sid Ryan.

«Nous sommes heureux de voir que tout le monde a fait acte de présence», a dit de son côté le négociateur en chef du gouvernement Rae, M. Michael Decter, à l'issue de cette journée de négociations.

Les pourparlers avaient été boycottés la semaine dernière par les syndicats, parce qu'ils voulaient attendre le dépôt du budget avant de négocier.

Hier, les leaders de 28 centrales syndicales, les représentants d'agences gouvernementales et les négociateurs du gouvernement se sont d'abord rencontrés en avant-midi, à une table centrale. Puis, les négociations ont commencé en après-midi aux sept tables sectorielles. Seule l'Association médicale de l'Ontario était absente des pourparlers sectoriels.

Les discussions se font dans un climat de grande déception et de crainte.

Les centrales syndicales trouvent que le budget de l'Ontario — qui va chercher 1,6 milliard\$ dans les poches des contribuables, mais presque rien chez les grandes entreprises, sauf un impôt minimal qui ne rapportera que 100 millions\$ par année à partir de 1996 — est «draconien», «décevant» et «injuste», selon les termes utilisés par plusieurs leaders syndicaux.

«C'est réellement disgracieux. Je ne vois aucun souci d'équité dans ce gouvernement», disait mercredi soir M. Ryan. De plus, les centrales syndicales se font imposer des compressions «non-nécessaires» de 2 milliards\$ dans le budget. La seule chose qui leur reste à négocier dans le «contrat social» est la façon dont ces compressions seront administrées.

Le gouvernement propose de geler les salaires pendant trois ans et d'imposer une journée de congé sans solde par mois à tous les 950 000 travailleurs. Mais les centrales syndicales refusent de rouvrir les quelque 9000 conventions collectives qui gèrent leurs conditions de travail.

Hier, après la première journée de rencontre, le négociateur en chef Michael Decter a fait savoir que des pertes d'emplois étaient presque inévitables avec ces compressions de 2 milliards\$.

Violente prise de bec Pagé-Ryan

Le fossé qui sépare Québec de la CEQ semble plus que jamais infranchissable

ANDRÉ BELLEMARE DE LA PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Claude Ryan, et la présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Lorraine Pagé, se sont échangés des propos incisifs, hier matin, en commission parlementaire.

Plus que jamais, le fossé qui sépare le gouvernement du syndicat des professeurs sur la question linguistique apparaît infranchissable.

Invitée au nom de la CEQ à donner son opinion sur le projet de loi 86 modifiant la Charte de la langue française, Mme Pagé a ouvert les hostilités et n'y est pas allée avec le dos de la cuillère en réclamant le retrait pur et simple de ce projet de loi «qui constitue un retour à l'esprit de la loi 22 qui institutionnalisait le bilinguisme».

«Si nous nous opposons au projet de loi 86, ce n'est pas par dogmatisme mais parce que nous trouvons qu'il n'est pas bon, qu'il est même mauvais et qu'il nous déplaît dans son ensemble», a-t-elle dit.

Piqué par l'évocation de la loi 22 qui a fait si mal aux libéraux au milieu des années 70, le ministre Ryan a qualifié de «réactionnaire» la position des enseignants là-dessus, reproché «l'approche catastrophiste et l'école rigoriste à laquelle la CEQ souscrit» et dénoncé «la conception très étroite et inutilement et même dangereusement rigide de la pédagogie des langues secondes».

«Franchement, la démagogie doit avoir ses li-

mites aussi», a conclu M. Ryan dans sa première intervention, très dure envers les représentants de la CEQ.

Mme Pagé, après avoir abordé la question de l'apprentissage de la langue seconde à l'école et rejeté l'immersion comme moyen d'apprendre une autre langue, a vivement rétorqué au ministre: «On est sur notre terrain quand on arrive là-dessus, monsieur le ministre, et nous pourrions vous présenter des documents (et nous en présenterons à la ministre de l'Éducation) mais de nous faire accuser de réactionnaires quand nous nous plaçons sur le terrain de l'éducation et de la pédagogie, je trouve que le mot a certainement dépassé votre pensée».

«Non», a répondu Claude Ryan.

La députée péquiste de Chicoutimi, Jeanne Blackburn, aussi surprise que choquée des propos du ministre, s'est portée à la défense de Mme Pagé et ses collègues. «Vous aurez remarqué, comme moi, a-t-elle dit en s'adressant à la présidente de la CEQ, que si vous ne pensez pas comme le ministre, lui le grand moralisateur, celui qui donne des leçons à tout le monde (...) Il a utilisé un langage outrageant à votre égard. Évidemment l'opposition y est habituée.»

Même après la comparaison de la centrale syndicale, M. Ryan et Mme Pagé ont poursuivi la discussion sur le même ton acerbe en arrière du Salon rouge de l'Assemblée nationale. C'est pas vrai que nous sommes réactionnaires», a lancé Mme Pagé au ministre.

«N'abusez pas de la pédagogie; il y en a d'autres qui connaissent ça aussi. On fera un débat sur la pédagogie quand le moment sera venu», a rétorqué le ministre.

Dans sa présentation, Mme Pagé a insisté sur la langue d'enseignement et en particulier sur l'apprentissage de la langue seconde. Selon elle, le recours à l'immersion (l'enseignement de tous les cours dans la langue anglaise ou française) et les bilinguistiques seraient «pernicieux» sur le développement de l'enfant.

En réponse à M. Ryan et au député Robert Libman (Parti égalité), Mme Pagé a lancé aux membres de la commission que ce n'est pas l'anglais qui est en péril en Amérique du Nord mais plutôt le français. «Il y a eu tellement d'articles publiés dernièrement dans les journaux, tellement de reportages que c'est un peu surprenant que l'urgence devienne l'enseignement de l'anglais, quand on voit les difficultés que l'on connaît dans l'enseignement et l'apprentissage du français.»

M. Ryan a exprimé son étonnement devant l'opposition de la CEQ à une amélioration de l'apprentissage de la langue seconde. «On a fait des études sur les effets des bilinguistiques et ils sont loin d'être pernicieux; ils sont au contraire très bénéficiaires dans l'ensemble.»

Le ministre a expliqué qu'il n'est pas un partisan aveugle de l'immersion mais que si cette méthode d'apprentissage devait être retenue, elle le serait suivant des conditions et des modalités bien précises.

Débat sur l'euthanasie en Cour suprême

«Je veux être maître de ma vie et de ma mort», dit Sue Rodriguez

MANON CORNELLIER DE LA PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le débat sur l'euthanasie et le droit au suicide s'est transporté devant la Cour suprême du Canada, hier, alors que les neuf juges entendaient la requête de Mme Sue Rodriguez en faveur de l'aide au suicide.

Mme Rodriguez, qui est âgée de 42 ans, souffre d'une maladie incurable, la sclérose amyotrophique latérale, mieux connue sous le nom de maladie de Lou Gehrig.

Mme Rodriguez est en phase terminale et ses médecins lui donnent entre un et 13 mois à vivre. Ce qu'elle demande aux neuf juges, c'est de pouvoir recevoir de l'aide pour se suicider lorsque son état sera devenu intolérable. Sa requête a déjà été rejetée par la Cour suprême de Colombie-Britannique et la Cour d'appel de cette province.

Selon le Code criminel, il n'est pas illégal de tenter de se suicider mais il est criminel d'aider quel-

qu'un à mettre fin à ses jours.

La Cour suprême doit maintenant décider si cette loi contrevient à différents droits constitutionnels de Mme Rodriguez. La situation actuelle soulève de nombreuses interrogations que l'avocat de Mme Rodriguez, Me Christopher Considine, a énumérées.

Une personne qui chercherait de l'aide pourrait-elle alors être accusée de conspiration ou d'incitation au crime? Pourquoi une personne totalement dépendante ne pourrait pas demander de l'aide afin de pouvoir, comme une personne autonome, choisir son heure et mourir dans la dignité? S'agit-il d'une discrimination involontaire faisant en sorte qu'une personne handicapée ou mourante ne peut pas disposer de sa vie comme elle l'entend?

M. Considine a expliqué que Mme Rodriguez veut seulement que les personnes mourantes, toujours lucides mais physiquement dépendantes, puissent avoir recours au suicide si elles le souhaitent. «Je veux être maître de ma vie et de ma mort»,

Le Nunavut naîtra mardi

Ottawa (PC) — Le ministre des Affaires indiennes, Tom Siddon, compte déposer la semaine prochaine un projet de loi créant le territoire de Nunavut — une section de 351 000 kilomètres carrés des Territoires du Nord-Ouest qui passera sous gouvernement autochtone autonome.

M. Siddon et le premier ministre Brian Mulroney seront à Iqaluit, mardi, pour signer une entente sur le nouveau territoire inuit, dont le nom verra dire «notre terre» en inuktitut. Cette entente donnera aux 17 500 Inuit du territoire les terres situées au centre et à l'est des Territoires du Nord-Ouest, et comporte un versement de 1,14 milliard\$ sur 14 ans.

En 1999, le Nunavut aura un gouvernement inuit semblable aux gouvernements territoriaux en place au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Un système de tribunaux sera également institué pour le nouveau territoire. «J'espère déposer le projet de loi la semaine prochaine, après la signature (de l'entente), a déclaré M. Siddon. Mon objectif absolu est de faire adopter la législation et d'obtenir l'accord du Sénat avant la clôture de la session.»

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

| Nom et adresse du requérant                                                                                        | Nature de la demande                                                                                                                                                                              | Endroit d'exploitation                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 125295 CANADA INC. Chez Demos 168, rue Prince-Arthur Est Montréal Dossier: 406-199                                 | Changement de catégorie de 3 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse à 3 Restaurants pour servir dont 1 sur terrasse (demande corrigée)                                                       | 168, rue Prince-Arthur Est Montréal       |
| BROCHU, France Billard Desjardins Enr. 10, Desjardins Est Ste-Thérèse Dossier: 1028-224                            | 2 Bars dont 1 sur terrasse                                                                                                                                                                        | 10, Desjardins Est Ste-Thérèse            |
| SANTOIANI, Tony Bar Blizzat Bar Blizzat Enr. 7429, rue St-Hubert Montréal Dossier: 298-612                         | 1 Bar                                                                                                                                                                                             | 7429, rue St-Hubert Montréal              |
| MICHAUD, Denis Rest-Pub 78 Enr. 78, rue Turgeon Ste-Thérèse Dossier: 1023-050                                      | 1 Bar avec danse et spectacles                                                                                                                                                                    | 78, rue Turgeon Ste-Thérèse               |
| 2917882 CANADA INC. Le Pinson Enr. 100, St-Paul Ouest Montréal Dossier: 871-673                                    | 1 Restaurant pour vendre                                                                                                                                                                          | 143, de la Commune Est Montréal           |
| DOMENIC LEPORÉ, DOMENICO RUGGIERO La Cité Bar Bistro Enr. 7165, boul. Newman Lasalle Dossier: 784-272              | Addition d'autorisation de danse et spectacles dans un bar                                                                                                                                        | 7165, boul. Newman Lasalle                |
| CORPORATION D'INVESTISSEMENT BURSEY POWER Restaurant Chez D'Oro 5625, rue Monkland Montréal Dossier: 1028-943      | 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse                                                                                                                                                     | 5625, rue Monkland Montréal               |
| 2963-0647 QUÉBEC INC. Billard Gohyang 5231 & 5233 boul. Décarie Montréal Dossier: 1028-547                         | Augmentation de capacité et changement permanent d'endroit d'exploitation d'un bar du 5229-5229A boul. Décarie au 5231-5233 boul. Décarie à Montréal                                              | 5231 & 5233 boul. Décarie Montréal        |
| LAVOIE, Colette Casse-Croûte Petit Carrefour Enr. 190-4, chemin Gascon Terrebonne Dossier: 1029-230                | 1 Restaurant pour vendre                                                                                                                                                                          | 190-4, chemin Gascon Terrebonne           |
| 2524-5184 QUÉBEC INC. St-Laurent Bithack 3702, boul. St-Laurent Montréal Dossier: 325-654                          | Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Bar                                                                                                                                           | 3702, boul. St-Laurent Montréal           |
| 2863197 CANADA INC. Bar Billard Boston                                                                             | Autorisation de danse et spectacles dans un Bar                                                                                                                                                   | 6155C, boul. Taschereau Brossard          |
| 6155C, boul. Taschereau Brossard Dossier: 1012-475                                                                 |                                                                                                                                                                                                   |                                           |
| DEL SONNO, Antonio Restaurant Piazza Napolitana 9467, Sackville Montréal Dossier: 1029-123                         | 1 Restaurant pour vendre                                                                                                                                                                          | 2613, Jean-Talon Est Montréal             |
| 157210 CANADA INC. Restaurant Miracle Pizzeria 4009, Notre-Dame Ouest Montréal Dossier: 1028-984                   | 1 Restaurant pour vendre                                                                                                                                                                          | 4009, Notre-Dame Ouest Montréal           |
| 173761 CANADA INC. Buffet Dynastie de Chine 2165, boul. Laurentien St-Laurent Dossier: 856-476                     | Augmentation de capacité d'un Restaurant pour vendre                                                                                                                                              | 2165, boul. Laurentien St-Laurent         |
| LEE, Carmen Restaurant Bar Chin Chin 1254, rue Mackay Montréal Dossier: 465-526                                    | Permis additionnel 1 Bar sur terrasse (suite à cession)                                                                                                                                           | 1254, rue Mackay Montréal                 |
| BISTRO L'ESPACE QUATRE INC. Bistro L'Espace Quatre Inc. 4040, boul. St-Laurent Local 12, Montréal Dossier: 573-386 | Autorisation de spectacles dans 1 Restaurant pour vendre existant                                                                                                                                 | 4040, boul. St-Laurent Local 12, Montréal |
| ELENA MERCURI, JASPAL SINGH Taormina Restaurant 1050, rue Notre-Dame Lachine Dossier: 1028-182                     | Changement permanent d'endroit d'exploitation d'un restaurant pour vendre du 1050, Notre-Dame au 2535, St-Joseph (Lachine) 1 Restaurant pour vendre additionnel et 1 Bar sur terrasse additionnel | 2530, boul. St-Joseph Lachine             |
| 2956-1676 QUÉBEC INC. Restaurant Andrea 7, 8e avenue Lasalle Dossier: 754-366                                      | Permis additionnel 1 Bar sur terrasse                                                                                                                                                             | 7, 8e avenue Lasalle                      |
| 171761 CANADA INC. Club de Billard Le Skratz 1775, Panama Brossard Dossier: 1028-471                               | 1 Bar avec danse et spectacles 1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles                                                                                                                  | 1775, Panama Brossard                     |
| 2585090 CANADA INC. Les Foutounes Électriques 85 & 87, rue Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 368-894             | Changement de capacité de 1 Bar                                                                                                                                                                   | 85 & 87, rue Ste-Catherine Est Montréal   |
| HOTEX GESTION INC. Sherlock Cité 1010, Ste-Catherine Ouest Montréal Dossier: 937-599                               | Addition d'autorisation de danse dans 1 Bar avec spectacles Permis additionnel 1 Bar sur terrasse                                                                                                 | 1010, Ste-Catherine Ouest Montréal        |
| BHALLA, Anup Restaurant Cinq Étoiles Sous Marines / Pizza Enr. 1008, Jean-Talon Est Montréal Dossier: 1029-552     | 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse                                                                                                                                                     | 1008, Jean-Talon Est Montréal             |
| 2956-5421 QUÉBEC INC. Le Szechuan de Lasalle 7719, boul. Lasalle Dossier: 1002-914                                 | Changement de catégorie de 2 Restaurants pour vendre sur terrasse à 2 Bars sur terrasse                                                                                                           | 7719, boul. Lasalle                       |

Le président et directeur général, Ghislain K.-Laflamme, avocat

TÉL.: 985-3344 AVIS PUBLICS FAX: 985-3340

**Avis public**

**Service du greffe**

**RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Avis est donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 5 avril 1993, séance du 6 avril 1993, a adopté les règlements suivants:

**9356** - Règlement autorisant un emprunt de 7 891 538,08 \$ pour dépenses en capital.

**9357** - Règlement autorisant un emprunt de 6 656 951,00 \$ pour la construction de conduits souterrains et les modifications à apporter au réseau municipal de conduits

**Richard Toupin**  
Chef de service Achats

**Richard Laberge**  
Greffier de la Ville

**Service du greffe**

**3e AVIS**

Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

Le chef de division de la gestion du domaine public, Module voirie et circulation du Service des travaux publics, a approuvé, le 21 avril 1993, en vertu de la résolution 88 0576 (modifiée) du Comité exécutif du 21 décembre 1988, lui déléguant ce pouvoir, la description de la rue suivante, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte:

**-rue du Marais située entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue de Bullion, faisant partie du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Louis), division d'enregistrement de Montréal, plus explicitement décrite comme suit:**

1- la rue du Marais montrée à l'originale, de figure quadrangulaire, bornée vers le nord-ouest par les lots 327-9, 327-10, 327-12, 327-13,

souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur les règlements 9356 et 9357 a été donné le 22 avril 1993. Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales le 14 mai 1993.

**Hôtel de Ville**  
Montréal, le 21 mai 1993

**León Laberge**  
Greffier de la Ville

**Avis public**

**Service du greffe**

**3e AVIS**

Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

Le chef de division de la gestion du domaine public, Module voirie et circulation du Service des travaux publics, a approuvé, le 21 avril 1993, en vertu de la résolution 88 0576 (modifiée) du Comité exécutif du 21 décembre 1988, lui déléguant ce pouvoir, la description de la rue suivante, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte:

**-rue du Marais située entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue de Bullion, faisant partie du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Louis), division d'enregistrement de Montréal, plus explicitement décrite comme suit:**

1- la rue du Marais montrée à l'originale, de figure quadrangulaire, bornée vers le nord-ouest par les lots 327-9, 327-10, 327-12, 327-13,

**Richard Laberge**  
Greffier de la Ville

**Hôtel de Ville**  
Montréal, le 28 avril 1993

**Société d'énergie de la Baie James**

**PROJET - SIÈGE SOCIAL**

**APPEL D'OFFRES NUMÉRO 93-0185**

**SERVICE D'IMPRIMERIE RÉPONDANT AUX BESOINS DE PELLICULAGE ET D'IMPRESSION DES DOCUMENTS PUBLICITAIRES ET D'INFORMATION DE LA SEBJ**

Prix du document : 25,00 \$ (Toutes taxes incluses)

Garantie de soumission : 20 000,00 \$

Date et heure limites de réception des soumissions : MARDI LE 8 JUIN 1993 À 15H30, HEURE DE MONTRÉAL

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant :

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES**  
Direction Approvisionnement  
19e étage  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
MONTRÉAL (Québec) H2Z 1Z9

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable. La Société d'énergie de la Baie James n'accepte pas de paiement en argent comptant.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James, ayant une place d'affaires et ses installations dans la région du Montréal-Métropolitain, sont admises à soumissionner.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Mme Susie Léveillé au (514) 879-6700.

**Richard Toupin**  
Chef de service Achats

**Société d'énergie de la Baie James**

**PROJET LA 2**

**APPEL D'OFFRES NO 1LB-620-1-14**

**CHARGEMENT ET TRANSPORT DE LG 2A D'UN CENTRE RÉCRÉATIF PROVISOIRE ET INSTALLATION A LA 2**

Date et heure limites de réception des soumissions : 15 h 30, heure de Montréal

Garantie de soumission : 20 000,00 \$

Prix du document : 75 \$

toutes taxes incluses.

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant :

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES**  
Service contrats  
19e étage  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
MONTRÉAL (Québec) H2Z 1Z9

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant leur siège social et leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner.

Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Mme Susie Léveillé au (514) 879-6700.

**Jocelyne Fortin**  
Chef de service Contrats

Province de Québec, district de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-001334-935. ANTONIO PREVATE, -VS- MICHAEL YOUNG, RS. MARCHÉ DULUDE (1989) ENR. Le 3 juin 1993, à 10h00 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la partie défenderesse, au 5257 Wellington, en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: réfrigérateur ouvert pour produits laitiers FRIEDRICH COR70DB; caisse enregistreuse SHARP ER-2380; machine à "slush" 816 68 #2484, H.C. DUKE, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ET/OU CHEQUE CERTIFIÉ. DANIEL LEDOUX, huissier, DE L'ÉTUDE PELLETIER, BERNIER & MARTINBAULT, HUISSIERS, 431, King George, Longueuil, Québec J4J 2V6, TEL. 647-6400. Longueuil, le 19 mai 1993.

Province de Québec, district de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-039209-924. DOMINION AND DOMCORD ENTREPRISES INC. Demanderesse, -VS- MUDGE WATSON CANADA, Défenderesse. Le 2 juin 1993, à 11h00 de l'avant-midi, A LA PLACE D'AFFAIRES du défendeur, au no 5794, ROYALMOUNT, en la cité de MONTREAL, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Photocopieur "Canon", système téléphonique et acc. réfrigérateur "Danby". Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIES, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 11 mai 1993.

Province de Québec, district de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-030507-920. CSST. Demanderesse, -VS- 2848-1224 QUÉBEC INC., Défenderesse. Le 01 juin 1993, à 13h00, A LA PLACE D'AFFAIRES du défendeur, au no 7051 rue VAUBAN, en la cité de VILLE D'ANJOU, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Système téléphonique "Mérind" & acc. machine à café "Philips" & acc. ordinateur portatif "Sharp", imprimante "Raven PR-217", TV & VHS & acc. canon Ford E-350 de couleur blanche, ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIES, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 07 mai 1993.

Province de Québec, district de Québec, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-005979-922. CSST. Demanderesse, -VS- IMPRIMERIE DU CENTRE-VILLE, Défenderesse. Le 03 juin 1993, à 13h00, A LA PLACE D'AFFAIRES du défendeur, au no 275-B rue ST-ANTOINE, en la cité de MONTREAL, district de Montréal, seront vendus, par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Télécopieur "Northern Telecom", photocopieur "Canon NP382", appareil à reliure spiral, à plier; machine à pliquer, machine à presse; appareil à couper, machine à emballer, ETC. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIES, HUISSIERS, 987-7683, Montréal, le 07 mai 1993.

La suite des avis se trouve en page B 4

## • LE BUDGET LEVESQUE •

# Les abris fiscaux passent sous le couperet

GERARD BERUBE  
LE DEVOIR

Le budget du ministre des Finances Gérard D. Levesque met l'accent sur une réduction significative des dépenses fiscales du gouvernement et sur un encadrement plus ciblé des sommes allouées au développement du capital de risque.

Pas de modifications au régime d'épargne-retraite, ni aux incitatifs à l'investissement minier et culturel. Le resserrement majeur des dépenses fiscales annoncé hier, qui devrait permettre au gouvernement de réduire leur coût de 1,1 milliard\$ pour une pleine année d'imposition, porte toutefois sur un meilleur calibrage du régime d'épargne-actions et d'une canalisation des crédits disponibles vers le plus juste utilisation. Désormais, seules les actions d'entreprises «susceptibles d'en avoir le plus besoin» seront admissibles à une déduction. Auparavant étendue aux entreprises dont l'actif était inférieur à 2,5 milliards\$, cette admissibilité est désormais limitée aux entreprises dont l'actif est inférieur à 250 millions\$.

Le Fonds de Solidarité des travailleurs FTQ est également touché. Selon les données compilées par le ministère des Finances, au 30 avril dernier, ce fonds avait recueilli 682 millions\$ auprès des contribuables, pour un coût fiscal de l'ordre de 137 millions\$, sans tenir compte des déductions additionnelles permises lorsque les parts du fonds sont transférées dans un régime d'épargne-retraite. «Compte tenu de la croissance exceptionnelle qu'a connu le Fonds de Solidarité, et du coût de plus en plus important pour le gouvernement, une limite annuelle d'émission de 75 millions\$ est mise en place pour les

années 1993 et 1994», retrouve-t-on dans le discours du budget. Le maximum des déductions annuelles permises par un particulier (5000\$) et le taux de déduction (crédit d'impôt de 20% au Québec) demeurent inchangés.

Ce faisant, le gouvernement tend l'oreille aux doléances exprimées par d'autres organisations syndicales et par le Mouvement Desjardins, qui ont demandé de pouvoir bénéficier éventuellement des mêmes avantages fiscaux que le Fonds de Solidarité. «Compte tenu de la situation difficile des finances publiques et de l'augmentation prévisible des dépenses fiscales qui découleraient de la multiplication de tels fonds, une analyse globale de la politique qui devrait être privilégiée à cet égard s'avère nécessaire.»

La recherche et développement n'y échappe pas non plus. Le gouvernement a aboli les mécanismes de financement externe et le transfert des déductions fiscales afférentes lorsque le financement s'effectue au moyen d'émissions d'actions de sociétés à capital de risque de R&D, de sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ-R&D) et de corporations admissibles au régime d'épargne-actions (REA-R&D).

Les déductions admissibles seront dirigées de manière à «encourager la synergie entre les entreprises et les milieux spécialisés». Le transfert du crédit d'impôt remboursable, portant auparavant sur la totalité de la dépense admissible, sera désormais limité au montant que le contribuable aurait réclamé s'il avait effectué lui-même les dépenses de R&D. Quant aux frais généraux et coûts indirects engagés dans le cadre de l'exécution du contrat, ils ne constitueront plus une dépense admis-

sible s'ils excèdent 65% des salaires engagés.

Si les incitatifs fiscaux liés à l'investissement minier sont épargnés, le rendement de ce régime n'en demeure pas moins déficitaire, donc préoccupant pour le gouvernement. Pour corriger la situation, «le ministère des Finances et celui de l'Énergie et des Ressources effectuont dans les mois à venir une étude en profondeur du régime fiscal appliqué à ce secteur d'activité». Les mesures envisagées, qui devraient se matérialiser au cours du prochain budget, devraient permettre au gouvernement de récupérer annuellement quelque 20 millions\$ à partir de l'exercice 1994-1995.

Une série d'autres mesures, mineures, a également été annoncée. Ainsi, le gouvernement québécois harmonisera sa politique avec celle du fédéral quant à la reconnaissance du transfert dans un régime enregistré d'épargne-retraite des titres admissibles à un régime d'investissement coopératif. De plus, la notion de rémunération «déguisée» découlant d'avantages accordés par un employeur à un employé — l'utilisation à des fins personnelles d'une automobile ou le remboursement de dépenses de logement — sera étendue aux contributions de l'employeur au régime d'assurances, vie et maladie. Ces contributions seront dorénavant incluses dans le calcul du revenu de l'employé.

Enfin, les employeurs ne seront plus les seuls à contribuer au Fonds des services de santé. Cette exigence a été étendue à certaines autres catégories de contribuables, aux retraités notamment, et la définition des revenus assujettis sera élargie aux revenus nets d'entreprise, aux revenus de placement, aux revenus de pension ou de retraite, et aux gains en capital imposables.

## «Un budget dur mais équitable»

JEAN DION  
LE DEVOIR

Le budget Levesque présenté hier est «dur, mais intelligent et équitable», a commenté le vice-président de la section québécoise de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Michel Décarry. «Il s'agit d'un budget plus courageux que celui d'Ottawa, et plus audacieux que ceux des autres provinces canadiennes, dont l'Ontario».

M. Décarry a noté que l'abandon de plusieurs échappatoires fiscales était un geste sage, susceptible de «permettre au gouvernement d'augmenter ses revenus sans compromettre la création d'emplois».

Si le budget est dur, c'est qu'il impose des sacrifices, mais s'il est équitable, c'est qu'il s'assure que ces sacrifices seront répandus, s'adressant tant à la fonction publique qu'aux contribuables et aux entreprises, mais sans étouffer ces dernières, a dit M. Décarry.

En ce qui a trait aux PME de manière spécifique, M. Décarry a retenu le bon coup que constitue la demande du Québec à la Cour suprême du droit d'imposer une taxe indirecte qui, si elle est acceptée, «pourra enfin permettre aux deux paliers de gouvernement d'harmoniser leurs taxes de vente». La mesure pourrait également, a-t-il souligné, contribuer à réduire la bureaucratie dans l'application et la gestion de la taxe.

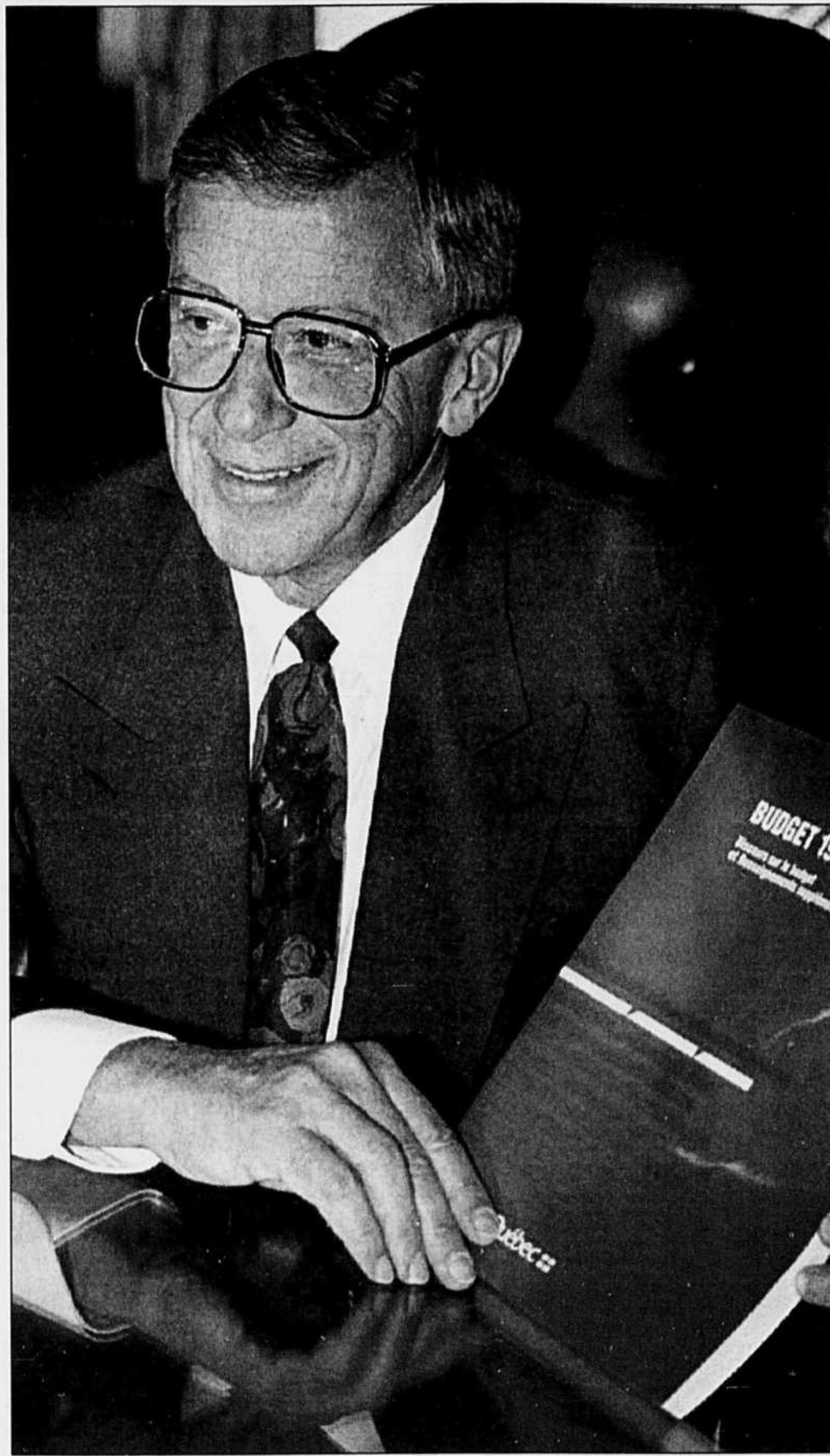


PHOTO PRESSE CANADIENNE  
Avec ses beaux souliers tout neufs, comme le veut la coutume, le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, a présenté hier à l'Assemblée nationale, le budget 1993-1994 du gouvernement québécois.

## Un couple avec deux enfants, gagnant 40 000 \$ par an, paiera 268\$ de plus d'impôt

LE DEVOIR

Le fardeau fiscal de tous les contribuables va augmenter avec les mesures annoncées par le budget Levesque. L'effort fiscal additionnel s'accroît généralement au fur et à mesure qu'augmente le revenu du ménage.

Ainsi, selon un tableau publié par le ministère des Finances, un couple avec deux enfants, gagnant 40 000 \$ par an, paiera, pour cette année d'imposition 268\$ de plus en impôt. Un couple avec deux enfants qui gagne

100 000 \$ par an, paiera 1392\$ de plus.

Une famille monoparentale gagnant 40 000 \$, verra sa facture fiscale augmenter de 239\$. Si ce parent unique gagne 100 000 \$, il lui en coûtera 1388\$ de plus.

Un célibataire vivant seul de moins de 65 ans et gagnant 40 000 \$, paiera en impôt 306\$ de plus (voir tableau ci-contre).

Pour l'année d'imposition 1993, les différentes mesures annoncées représentent un fardeau fiscal additionnel de 993 millions, et de 1,1 milliard pour l'année d'imposition 1994.

### IMPACT DES MESURES SUR LE FARDEAU FISCAL DE CERTAINS MÉNAGES-TYPES EN 1994 (en dollars)

| Revenu du ménage <sup>(1)</sup> | 10 000 | 25 000 | 40 000 | 60 000 | 100 000 | 150 000 |
|---------------------------------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|
| ■ Couple avec deux enfants      | 90     | 142    | 268    | 273    | 1392    | 2592    |
| ■ Famille monoparentale         |        |        |        |        |         |         |
| avec un enfant                  | 26     | 63     | 239    | 470    | 1388    | 2588    |
| ■ Couple sans enfants           | 120    | 275    | 257    | 529    | 1489    | 2689    |
| ■ Célibataire vivant seul       |        |        |        |        |         |         |
| de 65 ans et plus               | 70     | 106    | 114    | 342    | 1302    | 2502    |
| ■ Célibataire vivant seul       |        |        |        |        |         |         |
| de moins de 65 ans              | 165    | 349    | 306    | 626    | 1586    | 2786    |

(1) Les ménages de moins de 65 ans n'ont que du revenu de travail. Dans le cas de couples, un seul conjoint a un revenu de travail. Le célibataire de 65 ans ou plus a des revenus de retraite, de placement et la prestation de la sécurité de la vieillesse.

### EN BREF

#### UN MILLIARD SUR DEUX ANS DANS LA RÉSERVE DE LA SAAQ

Le gouvernement du Québec va puiser, sur deux ans, un milliard de dollars dans la réserve de stabilisation de la Société d'assurance-automobile. Cette réserve est composée des surplus accumulés au fil des années par la SAAQ, à l'époque où le total des primes réclamées était supérieur au total des prestations versées. Dans son dernier rapport annuel, la SAAQ promettait aux automobilistes de leur retourner ce milliard de dollars en excédant par le gel des primes au cours des 10 prochaines années. Or, Québec estime que l'excédent de la réserve de stabilisation «masque un écart qui va continuer de se creuser d'année en année entre les dépenses et les revenus de la Société», et qui est déficitaire. Le gouvernement propose de réorganiser la structure financière de la SAAQ afin d'aligner les revenus de la SAAQ sur ses dépenses. À compter du 1er janvier 1994, le gouvernement transférera, au bénéfice de la SAAQ, une partie des droits d'immatriculation et de permis de conduite versés jusqu'ici à l'État (30 millions en 1993-94 et 120 millions annuellement par la suite). Ce nouveau partage n'entraînera aucune augmentation de la facture pour les automobilistes. Il s'agit donc d'une proposition qui permet, d'une part, à la SAAQ de rétablir l'équilibre de ses finances, d'autre part, au gouvernement d'obtenir à court terme un milliard de dollars pour réduire son déficit. Le tout, sans faire souffrir les contribuables ni les automobilistes.

#### L'EMPLOYEUR FORMATEUR

Les modalités du Crédit d'impôt remboursable pour la formation sont modifiées de manière à rendre admissible au crédit une activité de formation réalisée par l'entreprise elle-même. L'employeur pourra agir comme formateur, de même que tout employé de cette entreprise, spécialiste dans le domaine de formation. Jusqu'à présent, un employeur qui donnait lui-même la formation n'était pas admissible au crédit d'impôt. Le ministre des Finances annonce également diverses mesures de simplification des modalités de ce programme administré par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre. C'est au cours de l'été prochain que la Société rendra publiques les mesures de contrôle et la grille tarifaire de ses services.

#### TAXES SUR LE TABAC: QUÉBEC PERD ENCORE

Le gouvernement du Québec a recueilli 210 millions de moins en taxes sur le tabac en 1992-93 que ce qu'il avait prévu en début d'année. Les recettes se sont élevées à 410 millions et on s'attend à ce qu'elles continuent de baisser en 1993-94. Québec prévoit recueillir à peine 360 millions en taxes sur le tabac, soit 50 autres millions de moins que l'an passé. Le ministre Levesque a expliqué que «le phénomène de la fraude a pris une ampleur encore un peu plus prononcée». Il ajoute que «le phénomène de la contrebande est plus fort au Québec qu'ailleurs au Canada». Malgré tout, le ministre n'a annoncé aucune réduction de la taxe sur le tabac qui est pointée du doigt par les fabricants comme étant la principale cause de cette fraude. Le ministre affirme y avoir songé. Mais il s'est ravisé parce que le gouvernement fédéral a refusé de diminuer la sienne. Il instaure, au contraire, une taxe sur le tabac en feuilles (1,46\$ le gramme), soit moitié moins que ce qu'il avait d'abord annoncé, le 23 avril dernier. Cette taxe entre en vigueur immédiatement. Pour empêcher à tout le moins la fraude de s'étendre, le ministre compte sur les moyens dissuasifs tels les amendes. Un projet de loi est à l'étude à l'Assemblée nationale qui prévoit que l'amende maximale pour les contrebandiers pourra atteindre 500 000 \$. Le projet de loi instaure également une amende de 200 à 1000\$ pour les fumeurs de tabac de contrebande.

#### LES PRESTATIONS DE LA CSST POURRAIENT ÊTRE IMPOSÉES

Le ministre Gérard D. Levesque annonce son intention de rendre imposables les prestations versées par la CSST lors d'un accident de travail. Actuellement, certains prestataires voient augmenter leur revenu disponible après avoir quitté temporairement leur emploi pour être pris en charge par le régime, fait remarquer le ministre. Cette situation lui paraît «inacceptable en termes d'équité comme en termes d'incitation au travail». Les détails sur la manière de corriger la situation seront annoncés plus tard. Le ministre entend aussi examiner la pertinence d'appliquer le même mécanisme aux prestations versées par d'autres régimes de ce type.

#### PAS D'INDEXATION DES PRESTATIONS

Le gouvernement suspend pour un an sa politique d'indexation automatique des divers crédits d'impôt, des allocations familiales et des prestations de sécurité du revenu, sauf pour les assistés sociaux jugés incapables au travail et dont les prestations seront indexées en 1994. Le ministre Levesque argue que le Québec est le seul gouvernement au pays à avoir indexé son régime fiscal en 1993. La non-indexation de ces divers barèmes représente une économie de quelque 120 millions\$ pour le gouvernement cette année, donc 120 millions\$ de moins versés aux bénéficiaires.

#### UNIVERSITÉS: NOUVELLE HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Le ministre des Finances annonce l'intention du gouvernement de procéder à une nouvelle hausse des frais de scolarité universitaire pour les aligner sur la moyenne canadienne. En 1992-93, au Québec, il coûtait en moyenne 1487\$ pour deux trimestres, alors que la moyenne canadienne s'élevait à 2250\$. Le Québec, fait valoir M. Levesque, est la province où les frais de scolarité sont les plus bas au Canada. La hausse des frais «a le mérite de faire contribuer les étudiants au financement de leurs études, tout en protégeant l'accessibilité par le biais du régime d'aide financière aux étudiants», a-t-il déclaré. Le gouvernement a aussi l'intention d'accorder une plus grande marge de manœuvre aux universités pour moduler leurs frais de scolarité. En décembre 1989, Québec avait décidé de mettre fin au gel des frais de scolarité en vigueur depuis vingt ans. Les frais avaient augmenté de 350\$ chacune des deux années 1990-91 et 1991-92. Depuis l'année dernière, ils sont indexés au taux d'inflation. Ces hausses successives n'ont pas empêché d'enregistrer une augmentation du nombre des inscriptions. L'automne dernier, la clientèle à temps complet s'est accrue de 3,6% dans les universités du Québec.

#### MOINS DE MINISTÈRES

Le gouvernement a l'intention de réduire le nombre de ministères. Sans donner de détails ni fixer d'objectifs précis, le ministre Levesque annonce que «certains aménagements affecteront, dans un premier temps, en particulier l'organisation des ministères du Conseil exécutif, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, des Communications, du Tourisme».

LE DEVOIR

## ÉCONOMIE

| XXM                 | TSE-300             | DOW JONES           | S CAN            |
|---------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| ↑ +15,32<br>1901,12 | ↑ +20,30<br>3831,59 | ↑ +23,25<br>3525,28 | ↓ -0,13<br>78,89 |

Imprimerie populaire Ltée

## Une année cruciale

CLAUDE TURCOTTE  
LE DEVOIR

L'Imprimerie populaire Ltée (IPL), editrice du journal LE DEVOIR depuis sa fondation en 1910, a confirmé hier à l'occasion de son assemblée annuelle «un tournant majeur» dans son histoire, selon l'expression utilisée par Mme Lise Bissonnette, directrice du journal et par le fait même détentrice pour la durée de son mandat de la majorité des actions votantes d'IPL.

Désormais, l'assemblée annuelle d'IPL aura lieu en même que celle de sa filiale, LE DEVOIR Inc., dont la création a été approuvée en décembre dernier et dont l'existence est maintenant devenue une réalité très concrète. Ce sera à l'avenir devant les actionnaires de la filiale, devenue editrice du journal, qu'il conviendra de faire le point sur l'ensemble des activités de la maison.

Pour ce qui est des états financiers de 1992 (publiés en page A-9), la croissance du déficit sur l'exercice précédent s'explique en bonne partie, selon Mme Bissonnette, par des dépassements de fin d'exercice par suite des frais découlant des changements majeurs au DEVOIR avant même que ne soit complété le nouveau montage financier.

«Il ne s'agit donc pas d'une tendance, mais d'une situation d'exception», a-t-elle précisé.

La directrice se réjouit bien sûr de la remontée spectaculaire du tirage du nouveau DEVOIR. Les réactions et approbations du public lui inspirent d'ailleurs l'affirmation suivante: «Nous savons que nous avons choisi la bonne orientation et c'était le préalable essentiel à la continuité».

La mise en train du plan de relance se fait tel que prévu, en dépassant peut-être même les attentes dans certains cas. La directrice donne en exemple le système informatique de la rédaction qui est «une réussite telle que LE DEVOIR est déjà finaliste aux grands prix OCTAS de la prestigieuse Fédération québécoise de l'informatique». Il y a eu aussi les ventes par abonnement qui ont permis d'établir un record historique.

En revanche, les recettes publicitaires, en deça des objectifs pour le premier trimestre, ont mené à une rapide correction de tir et même à une réorganisation majeure du service en mars. Les résultats d'avril ont été meilleurs et ceux de mai s'annoncent conformes aux prévisions, constate Mme Bissonnette.

En ce qui concerne l'indépendance, du point de vue du contenu éditorial et rédactionnel, la directrice affirme que les conventions établies, au moment de la création du DEVOIR Inc., lui apparaissent comme une réponse contemporaine aux objectifs d'Henri Bourassa. «D'une part, dit-elle, la gestion du DEVOIR est mieux encadrée et son conseil d'administration a un rôle beaucoup plus actif, qui met le journal à l'abri des errements d'une gestion individuelle qui pourraient le fragiliser de façon irrémédiable. D'autre part, la direction du DEVOIR a toujours pleine charge de son orientation éditoriale, dans une indépendance qui a fait l'objet de garanties renouvelées et plus explicites que jamais».

Pour ce qui est de l'avenir, il n'est absolument pas question au DEVOIR de s'asseoir sur les acquis de 1992, car, aux yeux de la directrice, «1993 sera un test crucial pour LE DEVOIR, et va encore lui demander des nerfs d'acier».

Pour l'heure, il s'agit de compléter l'émission de 1,1 million\$ d'actions de la SPEQ LE DEVOIR INC., dont le lancement a été fait récemment. Il faut aussi poursuivre les efforts pour faire augmenter le tirage. «LE DEVOIR, avance-t-elle, n'a donc pas le temps de prendre son souffle avant de peaufiner encore sa formule, et de mettre au point d'autres innovations qui élargiront encore son bassin de lecteurs».

Par ailleurs, «la situation financière du journal n'est plus désespérée, mais elle reste fragile, dans un marché des quotidiens qui connaît toujours de vives turbulences». Il importe particulièrement d'obtenir des hausses importantes des résultats publicitaires.

Enfin, IPL, parce qu'elle aura à l'avenir un rôle plus restreint, a décidé hier de réduire à cinq le nombre de membres au conseil d'administration. Les personnes élues hier soir sont MM. Pierre Bourgie, Marcel Couture, Michel Gervais, Gilles Carli, ainsi que Mme Lise Bissonnette. M. Bourgie remplace à la présidence M. Guy Colombe, lequel a joué un rôle déterminant dans la relance du DEVOIR.

IPL reste l'actionnaire majoritaire du DEVOIR Inc. et la nomination du directeur du DEVOIR demeure toujours la responsabilité exclusive du conseil d'administration d'IPL et des membres de la première fiducie d'Henri Bourassa.

Groupe La Laurentienne

## Drouin critique les bureaucrates de la déréglementation

SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

Le Groupe La Laurentienne estime que la réforme fédérale des institutions financières a amplifié le poids de la réglementation au lieu de la simplifier comme le gouvernement s'y était engagé.

Président du conseil et chef de la direction de cette institution financière, M. Jacques Drouin a profité de l'assemblée annuelle des actionnaires, hier à Montréal, pour noter: «Il faut que nos bureaucraties se secouent et s'éveillent aux réalités de l'heure. Je blâme particulièrement la bureaucratie fédérale de nous cantonner dans une économie fermée sur elle-même, réfractaire à l'investissement étranger et tatillonne à souhait sur tous les aspects réglementaires».

En conférence de presse, le grand patron du groupe La Laurentienne est allé jusqu'à qualifier les lois en vigueur depuis le 1er juin 1992 comme étant «les plus complexes qui soit». De sorte qu'entre le cadre réglementaire provincial et l'architecture légale élaborée par le fédéral, les acteurs de l'industrie financière canadienne ont hérité d'un treillis de réglementation.

Au lieu de s'affronter par lois interposées, M. Drouin estime que le principe dit de la reconnaissance réciproque devrait être mis en usage pour mieux favoriser la position concurrentielle de l'industrie canadienne qui, à l'ère de la concentration, aura fort à faire au cours des prochaines années.

Pour l'heure, M. Drouin assure qu'on «passe plus de temps à se débattre avec la réglementation qu'à réaliser des affaires». Aux actionnaires présents, le président du groupe a rappelé: «On nous avait promis il y a quelques années, la déréglementation, alors que nous vivons aujourd'hui dans un espace plus réglementé que jamais».

Ce carcan législatif a entravé d'autres choses comme l'effet qu'il freine le développement des institutions comme La Laurentienne qui, si elles ont le désir de conserver leur marge de manœuvre, doivent s'associer avec des entités en signant des alliances stratégiques ou en échangeant des actions contre des espèces son-

nantes. Actuellement, et comme chacun sait, le Groupe La Laurentienne explore ou plutôt étudie des moyens susceptibles de renforcer sa base de capital. Un renforcement d'autant plus nécessaire que cette institution québécoise se doit d'élargir sa taille si elle veut traverser sans encombre, voire avec succès, la vague de concentration qui se poursuit présentement dans l'industrie des services financiers.

Sur cet effort de capitalisation, le président de La Laurentienne a expliqué que lui et ses collaborateurs poursuivent des «discussions exploratoires», il n'était donc pas possible de préciser dans le temps l'issue de cette démarche.

En ce qui concerne le bloc d'actions privilégiées qui totalise 70 millions\$ et que la Corporation du Groupe La Laurentienne devra rembourser en août prochain, M. Drouin a assuré qu'il y avait suffisamment de liquidités pour faire face à cette obligation financière.

Sur la même lancée, le vice-président principal, finances, de la Corporation, M. Guy Rivard, indique dans le rapport annuel «qu'en 1993, l'Impériale (filiale du groupe) procédera au rachat d'un bloc d'actions privilégiées pour une considération de 50 millions\$. L'Impériale dispose de liquidités suffisantes, provenant du cours normal de ses affaires, pour effectuer ce rachat qui est sujet à l'approbation des autorités réglementaires concernées».

Cela étant, le bénéfice net de la Corporation du groupe La Laurentienne au cours du premier trimestre du présent exercice a été de 8,1 millions\$, en légère hausse sur les 8 millions\$ enregistrés lors de la période correspondante l'an dernier.

L'actif total de la Corporation s'est établi à 15,6 milliards\$, une augmentation de plus de 10% par rapport à l'an dernier. Cette hausse est entièrement attribuable aux acquisitions réalisées par la Banque Laurentienne.



Jacques Drouin

PHOTO PC

Contentieux commercial avec les États-Unis

## La décision sur le bois pourrait aider Norsk Hydro

MARIE TISON  
PRESSE CANADIENNE

Washington — Norsk Hydro Canada considère que la décision du groupe spécial d'experts sur le bois d'œuvre aidera dans son propre conflit commercial avec les États-Unis.

C'est ce qu'a indiqué le vice-président à l'administration et aux affaires juridiques de l'entreprise, M. Pierre Messier, hier matin, alors qu'un groupe spécial d'experts tenait des audiences sur les droits compensateurs imposés au magnésium québécois.

Dans une décision rendue il y a deux semaines, un groupe d'experts a partiellement donné raison au Canada dans le conflit sur le bois d'œuvre. Il a notamment statué que le département américain du Commerce n'avait pas respecté ses propres règlements lorsqu'il avait imposé un droit compensateur de 6,51% sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre, notamment parce qu'il n'avait pas considéré les quatre critères prescrits pour

déterminer si les producteurs canadiens bénéficiaient de subventions déloyales.

Hier, le gouvernement du Québec, qui parlait au nom de Norsk Hydro et du gouvernement du Canada, a fait valoir que le département du Commerce avait également négligé de considérer ces quatre critères avant d'imposer un droit compensateur de 7,61% sur le magnésium de Norsk Hydro.

L'avocat du gouvernement du Québec, M. Patrick MacRory, a déclaré aux cinq membres du groupe d'experts qu'ils devaient prendre en considération la décision rendue dans le cas du bois d'œuvre.

«Il faut que ce groupe y pense à deux fois avant de décréter que la décision dans le cas du bois d'œuvre était erronée», a-t-il déclaré.

L'avocat du département du Commerce, M. Robert Rafferty, a admis que le jugement sur le bois d'œuvre était pertinent, mais il a insisté sur le fait que chaque groupe d'experts devait prendre ses propres décisions, et n'était pas lié par les décisions des groupes précédents.

Il a ajouté qu'avant de prendre sa décision, le département du Commerce avait considéré des facteurs qui relevaient des quatre critères.

M. Messier s'est quand même montré optimiste hier.

«Le jugement sur le bois d'œuvre va nous aider», a-t-il déclaré.

Même si le groupe spécial d'experts devait forcer le département du Commerce à retirer le droit compensateur de 7,61% sur le magnésium pur et en alliage de Norsk Hydro, il resterait encore un droit anti-dumping de 31,33% imposé sur son magnésium pur.

Un autre groupe spécial d'experts est à se pencher sur cette question.

Outre le jugement sur le bois d'œuvre, l'avocat du gouvernement du Québec a fait valoir que l'entreprise qui a déclenché l'enquête sur le magnésium de Norsk Hydro, Magnesium Corporation, n'était pas représentative de l'ensemble de l'industrie américaine du magnésium, comme l'exige la loi américaine.

## L'inflation la plus faible depuis décembre

Les hausses de taxes la feront grimper le mois prochain

Ottawa (PC) — Le taux annuel d'inflation a fléchi à 1,8%, en avril, de 1,9% qu'il était le mois précédent.

Selon Statistique Canada, il s'agit du plus faible taux d'inflation enregistré depuis le début de l'année.

Pourtant, ajoute l'agence fédérale, des hausses de taxes, en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan ont contribué à faire grimper ce facteur économique, si bien qu'il aurait été encore plus n'aurait été de ces taxes.

«L'impact de ces changements fiscaux dans ces trois provinces a surtout porté sur les biens non-alimentaires et aurait provoqué une pression à la hausse d'environ 0,1% de l'indice national d'inflation pour avril», de préciser Statistique Canada.

Cela signifie que les hausses de taxes et les augmentations de prix des services, dans ces provinces, furent assez importantes pour affecter le taux national d'inflation.

Les prix ont cru dans quatre secteurs importants mais ont fléchi dans certains autres, si bien qu'on ne peut inscrire de différences marquées sur l'indice du mois précédent.

Les soins de santé ont grimpé de 0,7% en avril, tandis que le prix du tabac et des alcools a grimpé de 0,3%. Pour le prix de l'hébergement et des loisirs, on note une augmentation de 0,2%.

Un déclin du prix des nouvelles voitures a provoqué une chute de 0,6% du coût des transports, tandis que le prix des aliments a baissé de 0,2% à cause d'un fléchissement de 0,2% du prix des légumes frais.

A travers le pays, le taux d'inflation annualisé a varié de 4,2% à Regina à 0% à Halifax.

C'est la première fois depuis plus d'un an que Vancouver ne figure pas en tête de liste, au chapitre de la hausse du taux d'inflation.

Le taux d'inflation est basé sur le niveau 100 établi en 1986. Il était de 129,9 en avril, ce qui signifie qu'un panier de biens et services qui coûtait 100\$ en 1986 coûtait 129,9\$ en avril.

## Le nouveau partage des richesses mondiales

En révisant son évaluation de la production, le FMI bouleverse la géo-économie internationale

FRANÇOISE LAZARE  
LE MONDE

Il y a trois ans, la CIA avouait s'être trompée. Elle qui avait été, pendant plusieurs décennies, l'un des principaux observateurs de l'économie soviétique, mettant en garde contre la puissance de l'empire communiste, reconnaissait que l'URSS était au bord de la catastrophe.

Aujourd'hui, les grands organismes internationaux, Fonds monétaire international (FMI) en tête, estiment que leur image de l'économie mondiale était peut-être déformée. L'idée qu'une poignée de pays riches, représentant 20% de la population mondiale, produisent les deux tiers des richesses commence à appartenir au passé. Le tiers-monde en général et la Chine en particulier sont devenus de véritables puissances économiques. A eux tous (y compris les anciens pays communistes), ils pèsent aussi lourd que le monde industriel. Qui plus est, alors que la plupart des pays riches, à l'exception des États-Unis et de la Grande-Bretagne, périment dans la récession, le monde en développement, lui, devrait bénéficier d'une croissance rapide au cours de la prochaine décennie.

Comment expliquer cette montée en puissance du tiers-monde alors que les régions entières n'arrivent pas à s'extirper de la pauvreté ou de la famine? L'explication, multiforme, est mise en lumière par un changement radical des modes de calcul statistique.

Pour la première fois, le FMI a décidé, à l'occasion de la publication de ses Perspectives de l'économie mondiale, dont les annexes seront

connues dans quelques jours, de calculer le montant des produits intérieurs bruts (PIB) non plus aux taux de change courants du dollar, mais aux taux de change pondérés des parités de pouvoir d'achat. Derrière cette formulation complexe, se cache la recherche par les économistes du taux de change «naturel», qui permettrait d'acheter à des conditions identiques la même gamme de produits et de services dans deux pays différents. En quelque sorte, le prix universel d'un litre de lait ou d'une coupe de cheveux, qui ne serait pas déformé par les taux de change, les différences de structures économiques locales, ou les chocs économiques divers. Ainsi la plupart des économistes estiment que la parité de pouvoir d'achat du dollar se situe aux alentours de 2 DM (contre 1,60 DM à l'heure actuelle). La monnaie américaine serait donc sous-évaluée à l'heure actuelle.

En utilisant les nouvelles méthodes de calcul, le FMI estime que les pays industriels ne représentent plus 73% du PIB mondial — ce qu'indiquent les calculs aux taux de change courants — mais à peine plus de la moitié (54%). Le monde en développement contribuerait désormais à 34% de la production mondiale et non plus 18%.

Chaque pays industriel en prend pour son grade, les États-Unis revenant de 26% à 22,5% du PIB mondial, le Japon de 14,6% à 7,6% et la France de 5% à 3,50%. L'ex-URSS passerait au-dessus du Japon et de l'Allemagne avec 8,3% du produit intérieur brut mondial. Pratiquement à égalité la France, l'Italie et la Grande-Bretagne sauveraient à peine leur tête au G7 (groupe des sept principaux pays industriels). Car, proportionnel-

lement, le poids des pays du tiers-monde augmente: ainsi la Chine — dont le taux de change a été considérablement sous-évalué depuis 1970 — serait propulsée au rang de quatrième puissance économique mondiale, avec 6% du PIB (derrière les États-Unis, l'ex-URSS, le Japon, mais devant l'Allemagne qui est à 4,25%). L'Afrique, pour sa part, passerait de 1,7% seulement à 4%. D'autres États, comme la Turquie, le Mexique, l'Inde ou la Thaïlande, verraient leur poids augmenté. Le Brésil pèserait plus lourd que le Canada.

## La Russie au cœur du G7

La nouvelle approche de l'institution internationale modifie aussi le calcul de la croissance, puisque le monde en développement, qui pèse plus lourd, bénéficie globalement d'un accroissement rapide de son activité. En 1992, la croissance mondiale aurait été supérieure de 1 point au 1,8% affichés par les économistes du Fonds dans leurs dernières estimations. Quelle que soit la précision du calcul des parités de pouvoir d'achat, certaines données sont éloquentes. Ainsi, souligne le FMI dans Perspectives de l'économie mondiale, dont une première version a été publiée en avril, «les exportations ont été multipliées par six entre 1978 et 1991, la part de la Chine dans les exportations mondiales a plus que doublé, portant ce pays du rang de trentième au rang de treizième exportateur mondial».

Pris au pied de la lettre, les calculs du FMI seraient susceptibles d'avoir des prolongements spectaculaires. D'une part, les parités de pouvoir

d'achat modifient considérablement la géo-économie du monde. Ainsi, la Russie et la Chine se situent bel et bien, en termes de production, au cœur des pays du groupe des sept principaux pays industriels (G7), alors que le Canada s'en trouve très éloigné. D'autre part, en Asie, ce sont désormais deux puissances au poids pratiquement égal — la Chine et le Japon — qui dominent le continent. Moins spectaculaires, les changements pourraient également toucher le cœur même du fonctionnement des institutions internationales. Actuellement, la Banque mondiale — qui effectue aussi des calculs en termes de parités de pouvoirs d'achat — accord des prêts selon des critères très stricts: prêts à conditions très préférentielles pour les États les plus pauvres (765\$ US par habitant et par an) et au-delà prêt au-dessus de 4300\$ US. Ces catégories pourraient voler en éclats, même si le FMI estime que les nouvelles évaluations n'ont pas de vocation opérationnelle.

Les économistes s'affrontent déjà sur l'utilisation des parités de pouvoir d'achat, régulièrement calculées par la Banque mondiale. Car chaque pays est différent de son voisin et il n'existe pas, jusqu'à nouvel ordre, d'étalon qui permettrait de tout peser avec précision. Le poids relatif des économies est donc extrêmement difficile à évaluer, et rien ne prouve que la nouvelle méthode de calcul soit indiscutablement meilleure que la précédente. Quoi qu'il en soit, les calculs récents reflètent bien la prise de conscience que les pays industriels, ne sont plus le cœur de l'économie mondiale et qu'il existe ailleurs d'importants gisements de croissance.

## ÉCONOMIE

## TAUX D'INTÉRÊT-TABLEAU HEBDOMADAIRE

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 6 mai 1993 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières et compilés par La Presse Canadienne.

## Banques

|                    | Dépôt<br>à terme<br>30-59 jours | certif.<br>placem.<br>1 ans | certif.<br>placem.<br>3 ans | certif.<br>placem.<br>5 ans | Prêts<br>hypoth.<br>1 ans | Prêts<br>hypoth.<br>3 ans | Prêts<br>hypoth.<br>5 ans | Prêts<br>pers.<br>taux min. |
|--------------------|---------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Desjardins*        | nd                              | 5,250                       | 6,375                       | 7,250                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,950                     | 6,500                       |
| CIBC 4,000         | 5,250                           | 6,000                       | 7,000                       | 7,250                       | 8,250                     | 8,950                     | —                         | —                           |
| Comm. Ital.        | 4,000                           | 5,500                       | 6,550                       | 7,200                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,750                     | 8,000                       |
| Laurentienne       | 2,250                           | 5,250                       | 6,000                       | 7,000                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,750                     | 7,000                       |
| Montréal           | 2,250                           | 5,250                       | 6,000                       | 7,000                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,950                     | 6,500                       |
| Nationale          | —                               | —                           | —                           | —                           | —                         | —                         | —                         | —                           |
| Scotia             | 2,750                           | 5,250                       | 6,000                       | 7,000                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,950                     | 7,000                       |
| Royale             | 2,250                           | 5,250                       | 6,000                       | 7,000                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,950                     | 7,000                       |
| T-Dominion         | —                               | —                           | —                           | —                           | —                         | —                         | —                         | —                           |
| Hong-Kong          | 4,000                           | 5,250                       | 6,000                       | 7,000                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,875                     | —                           |
| Nationale de Paris | —                               | 5,3125                      | 6,000                       | 7,000                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,950                     | —                           |

\*Taux suggéré par la Fédération de Montréal

## Fiducies

|                    | Dépôt<br>à terme<br>30-59 jours | certif.<br>placem.<br>1 ans | certif.<br>placem.<br>3 ans | certif.<br>placem.<br>5 ans | Prêts<br>hypoth.<br>1 ans | Prêts<br>hypoth.<br>3 ans | Prêts<br>hypoth.<br>5 ans | Prêts<br>pers.<br>taux min. |
|--------------------|---------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Trust Bonaventure  | 4,975                           | 5,375                       | 6,375                       | 7,125                       | 7,250                     | 8,125                     | 9,125                     | —                           |
| Canada Tr.         | 4,000                           | 5,250                       | 6,000                       | 7,000                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,950                     | 8,500                       |
| Fid. Can. Ital.    | 4,500                           | 5,500                       | 7,000                       | 7,500                       | 7,250                     | 8,250                     | 9,000                     | 9,000                       |
| Cent. Garant. Tr.  | 4,250                           | 5,500                       | 6,250                       | 7,000                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,950                     | 6,000                       |
| Fid. Conféd.       | —                               | —                           | —                           | —                           | —                         | —                         | —                         | —                           |
| Fid. SunLife       | —                               | —                           | —                           | —                           | —                         | —                         | —                         | —                           |
| Fid. Desjardins    | 4,250                           | 5,500                       | 6,375                       | 7,250                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,950                     | —                           |
| Tr. Général        | 4,250                           | 5,500                       | 6,250                       | 7,250                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,875                     | 6,000                       |
| Laurentienne Tr.   | 4,250                           | 5,500                       | 6,500                       | 7,250                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,750                     | —                           |
| Métropolitaine     | 4,500                           | 5,250                       | 6,000                       | 7,000                       | —                         | —                         | —                         | —                           |
| Montréal Tr.       | 4,250                           | 5,250                       | 6,375                       | 7,000                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,500                     | —                           |
| Tr. Nord-Américain | 4,500                           | 5,500                       | 6,500                       | 7,250                       | —                         | —                         | —                         | —                           |
| Tr. National       | 4,000                           | 5,250                       | 6,250                       | 7,000                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,950                     | 6,000                       |
| Soc. Nat. Fid.     | —                               | —                           | —                           | —                           | —                         | —                         | —                         | —                           |
| Tr. Prenor         | 4,750                           | 5,250                       | 6,250                       | 7,250                       | 7,000                     | 8,250                     | 9,000                     | —                           |
| Tr. Prêt. Rev.     | 4,500                           | 5,500                       | 6,500                       | 7,250                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,750                     | —                           |
| Tr. Royal          | 4,750                           | 5,750                       | 6,500                       | 7,250                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,950                     | 6,250                       |
| Gr. Investors      | —                               | 5,250                       | 6,000                       | 6,750                       | 7,750                     | 7,375                     | 8,500                     | —                           |
| Tr. LaCapitale     | —                               | —                           | —                           | —                           | —                         | —                         | —                         | —                           |
| Trust Household    | 4,625                           | 5,500                       | 6,250                       | 7,000                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,750                     | —                           |
| Gr. LaMutuelle     | 4,000                           | 5,350                       | 6,300                       | 7,050                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,750                     | —                           |
| Sherbrooke Tr.     | 4,250                           | 5,500                       | 6,250                       | 7,250                       | 7,250                     | 8,250                     | 8,875                     | 6,000                       |
| Fid. Wellington    | —                               | —                           | —                           | —                           | 7,500                     | 8,500                     | 9,000                     | —                           |

Prêt hypothécaire: assurance-vie non incluse.  
Prêt personnel: taux minimum.

Certificat Pm Gm: non encaissable pour la période investie.

Les taux fournis étaient en vigueur le 29 avril 1993. Les taux non fournis n'étaient pas encore disponibles au moment de la cueillette des données.

## Information

## Les ventes de journaux ont baissé l'an dernier à travers le monde

*Au Canada, les recettes publicitaires ont chuté de 10,31%*

Paris (AP) — Les ventes de journaux dans la plupart des pays ont continué à baisser en 1992, et le Canada, avec une chute de 10,31% de ses recettes publicitaires (chiffre de 1991) fait partie des pays hors de la CEE qui ont connu les baisses les plus importantes de leur revenus, selon l'étude annuelle *Tendances mondiales de la presse* publiée mercredi par la Fédération Internationale des Éditeurs de Presse.

Aux États-Unis, les revenus ont chuté de 2,62% après une baisse de 9,1% en 1991.

Selon cette étude, «l'hémorragie des ventes» dans les pays de la Communauté européenne a été endiguée, du moins globalement: en 1992, près de 75,7 millions de journaux ont été vendus chaque jour contre 73,7 millions en 1991. Cette hausse est partiellement imputable à la progression des ventes dans l'Allemagne réunifiée qui ont augmenté de 1,85 million d'exemplaires.

Dans la CEE, seuls deux pays enregistrent des baisses: la France (1,84%) et la Grande-Bretagne (1,2%). La Belgique et les Pays-Bas ont vu leurs ventes se stabiliser mais après des pertes respectives de 11,8% et 1,3% dans l'étude 1991 de la FIEJ.

Les ventes ont augmenté chez cinq membres de la Communauté: Espagne (10%), Allemagne (7,6%), Luxembourg (4,17%), Danemark (4,05%) et Italie (1,46%).

Au sein de l'Association Européenne de libre échange (AELE), qui regroupe l'Autriche, la Suisse, la Finlande, la Norvège et la Suède, les ventes de journaux ont progressé de 3,81% passant de près de 14,9 à 15,46 millions d'exemplaires après avoir accusé une baisse de 3,24% entre 1990 et 1991.

Ailleurs dans le monde, la baisse des ventes a eu tendance à s'accroître notamment dans les pays industrialisés, atteignant 2,6% aux États-Unis (contre 1,2% l'année précédente), 1,17% au Japon (0,02% entre 1990 et 1991), 9,5% en Australie et 12,45% en Nouvelle-Zélande.

Pour la première fois, les journaux russes sont inclus dans cette étude: ils enregistrent une chute spectaculaire de leurs ventes de 45,6% en 1992, passant de 60,1 millions d'exemplaires à 32,7 millions d'exemplaires. En 1987, ces ventes atteignaient 96,6 millions d'exemplaires.

L'étude de la FIEJ note également une stabilisation de la baisse des recettes publicitaires. Dans la CEE, les investissements publicitaires enre-

gistrent une baisse de 2,6% en 1992 contre 7,6% en 1991.

Parmi les Douze, les pays les plus touchés par cette baisse de revenus publicitaires sont la France (13,13%), l'Espagne (9,2%), les Pays-Bas (4,7%), la Grande-Bretagne (3,76%) et le Danemark (2,02%).

Deux pays où les revenus publicitaires n'avaient jamais diminué — Allemagne et Luxembourg — ont échappé, cette année encore, à la tendance générale à la baisse, avec des hausses respectives de 2,89% et 3,36%.

Hors CEE, en plus du Canada et des États-Unis, les baisses les plus importantes sont relevées en Autriche (9,77%), en Suisse (11,2%), en Finlande (18,8%, chiffre de 1991).

Enfin, l'étude 1993 montre une nouvelle fois d'énormes disparités entre les taux de lectorat entre les pays du Nord et ceux du Sud: la Norvège arrive largement en tête avec 619 lecteurs pour 1000 habitants devant le Japon (584 lecteurs), la Suède (522 lecteurs) et la Finlande (521 lecteurs). En bas de l'échelle, on trouve le Brésil avec 15 lecteurs seulement puis l'Inde (24 lecteurs), la Tunisie (30 lecteurs), le Portugal (39 lecteurs) et enfin l'Afrique du Sud avec seulement 44 lecteurs pour 1000 habitants.

## Vidéotron ira plus vite

PRESSE CANADIENNE

La filiale de lignes exclusives du groupe Vidéotron vient de passer commande pour 3 millions\$ d'équipement au fabricant Northern Telecom.

Ce sont le système de transmission et des «codecs» (codeur-décodeur) pour de grands volumes de signaux vidéo, fabriqués à l'usine de Saint-Laurent, et des câbles de fibre optique provenant de celle de Saskatoon, Saskatchewan.

Cet équipement permettra à Vidéotron Télécom d'acheminer les signaux en mode numérique à un débit atteignant 2,48 gigabits, c'est-à-dire très grand, précise jeudi un

communiqué conjoint des deux entreprises.

Fonctionnant depuis juin 1991, Vidéotron Télécom a pour clients des banques, ministères et institutions qui utilisent (pour les images, voix et données) son réseau distinct du RTPC (réseau téléphonique public commuté ou téléphonique ordinaire); les lignes exclusives ne peuvent servir qu'à ce type de clients, entre les régions de Montréal et Québec.

Etant donné la séparation étanche avec le RTPC, Vidéotron Télécom n'a pas besoin de permis du CRC mais plutôt de la Régie des services publics, un tribunal administratif du Québec.

## La productivité nipponne baisse

Tokyo (Reuter) — La productivité a baissé de 5,1% au Japon en 1992, ce qui ne s'était jamais vu depuis 1955, année où elle a commencé à être calculée, a annoncé hier le Centre japonais de la productivité.

Le précédent record de baisse avait été établi en 1975, avec 3,9%. La productivité avait augmenté de 5,9% en moyenne de 1985 à 1990, mais seulement de 2,3% en 1991.

La production dans les activités manufacturières et minières a baissé de 6,2% en 1992 alors que les effectifs n'ont été réduits que de 1%.

Nombre d'entreprises ont évité de licencier par crainte d'avoir de la peine à retrouver du personnel.

## EN BREF

## BONS DU TRÉSOR DU QUÉBEC

Québec (PC) — Le ministère des Finances a annoncé hier que 175 millions\$ de bons du Trésor du Québec d'une durée de 91 jours et 50 millions\$ d'une durée de 364 jours ont été adjugés hier aux prix et rendements suivants: 91 jours - moyenne 98,727\$ (5,17%); haut 98,732\$ (5,15%); bas 98,518\$ (5,18%); 364 jours - moyenne 94,149\$ (6,23%); haut 94,152\$ (6,23%); bas 94,146\$ (6,24%). Le taux moyen des adjudications des bons du Trésor du Québec (91 jours) de la semaine dernière a été de 5,1%, alors que celui des bons d'une durée de 364 jours du mois précédent a été de 5,98%.

## RÉSULTATS DE MARCONI CANADA

La Compagnie Marconi Canada (CMC) a présenté hier ses résultats financiers consolidés pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars dernier. CMC a connu une bonne année compte tenu des conditions ayant prévalu sur les marchés qu'elle dessert. Le bénéfice avant impôts a augmenté de 5% pour atteindre 33,7 millions\$ par rapport à 32 millions\$ lors de l'exercice précédent, malgré une baisse de 10% des ventes de matériel électronique, qui sont passées de 326 millions\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 1992 à 294 millions\$. Les bénéfices par action ont été de 1,01\$ alors qu'ils étaient de 1,18\$ au dernier exercice, sur un revenu net de 24 millions\$ comparativement à 28 millions\$.

## Le Festival du homard est commencé

Menu d'affaires

8.75 \$ - 9.75 \$

Table d'Hôte (soir)

12.75 \$ - 19.75 \$

chez  
**Pauzé**  
Fruits de mer

1657, rue Sainte-Catherine Ouest  
Tél.: 932-6118 - Fermé le lundi  
Stationnement gratuit (1 h 30)  
garage du Faubourg  
(Entrée rue Guy)

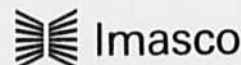
## RAPPORTS ANNUELS

CE SERVICE EST SANS FRAIS POUR NOS LECTEURS

## IMASCO LIMITÉE ①

Imasco Limitée est une importante société nord-américaine de produits et services de consommation. Ses principales opérations sont:

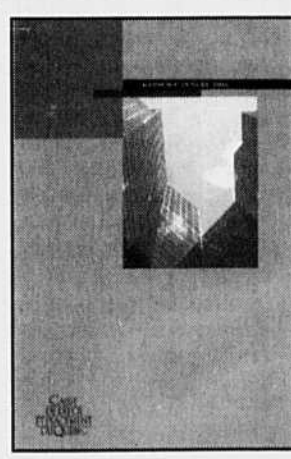
- Imperial Tobacco: le fabricant et distributeur d'une gamme complète de produits du tabac qui détient 66 % du marché.
- Canada Trust: un leader du marché canadien des services financiers aux particuliers, avec un actif sous-administration de plus de 138 \$ milliards.
- Hardee's Food Systems: la troisième chaîne de hamburger aux États-Unis, avec des ventes totales de plus de 4,5 \$ milliards US.
- Shoppers Drug Mart/Pharmaprix: le plus grand regroupement de pharmacies de détail au Canada, avec des ventes totales de plus de 3 \$ milliards.
- Genstar Development Company: offre des emplacements de construction domiciliaire de grande qualité.
- Le Groupe UCS: le plus grand détaillant spécialisé de petite surface au Canada.



## CAISSE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC ②

Des revenus nets des déposants de près de 3 milliards de dollars, un actif net de 41,3 milliards à la valeur marchande et un taux de rendement de 4,5 % tels sont les faits saillants de l'année 1992.

La pondération accordée à chacune des grandes catégories d'actif dans les portefeuilles, leur saine diversification, la sélection de titres de grande qualité ainsi que la gestion active des placements ont permis à la Caisse d'obtenir, dans un contexte économique difficile, un rendement satisfaisant qui représente plus du double du taux d'inflation annuel. Pour la période des dix dernières années, le rendement annuel moyen atteint 11,7 %.



## BOMBARDIER INC. ③

Important fabricant canadien à vocation internationale.

Domaines d'activités: matériel de transport, aéronautique, produits de consommation motorisés.

Usines: Canada, États-Unis, Mexique, Autriche, Belgique, France, Royaume-Uni et Finlande, employant plus de 34 000 personnes.

Ventes 1992-1993: 4,4 milliards de dollars, dont près de 90 % réalisées à l'extérieur du Canada.

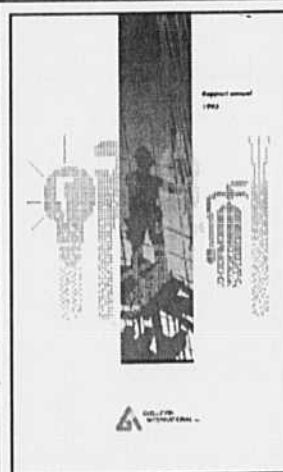
Principaux produits: véhicules de transport-passagers urbain, de banlieue et interurbain; avions d'affaires Challenger et Learjet; avions de transport régional Regional Jet de Canadair et Dash 8 de de Havilland; avion amphibie CL-415; motoneige Ski-Doo; motomarine Sea-Doo.



## Guillevin International Inc. ④

Guillevin est une société dont le réseau national en fait la deuxième en importance au Canada dans la distribution de produits de matériel électrique, de produits d'automatisation, de fournitures et équipement industriels et de produits et équipement de santé-sécurité et de protection.

Guillevin offre quelque 80 000 produits à plus de 33 000 clients grâce à son réseau de 104 centres de distribution répartis dans tout le Canada et à sa présence accrue à l'étranger. Pour l'exercice terminé le 31 janvier 1993, le chiffre d'affaires consolidé de la société a été de 407,4 millions \$.



## SR TELECOM ⑤

SR Telecom est un fournisseur à l'échelle mondiale de réseaux hertziens terrestres point-multipoint. Elle se consacre à la conception, la fabrication et la mise en marché de réseaux téléphoniques publics et privés. La compagnie offre une solution de rechange économique aux réseaux téléphoniques conventionnels à poteaux, par fil et par câble en fournissant un service téléphonique de qualité urbaine à des régions éloignées à travers le monde, et ce à un prix abordable.

L'engagement de SRT dans la recherche et le développement a continué à maintenir la compagnie à l'avant-garde de l'industrie dans ce domaine en 1992 et lui a conservé sa position de chef de file dans l'expansion du réseau téléphonique mondial. Le rapport annuel de 1992 témoigne du meilleur exercice de la compagnie jusqu'à ce jour et expose la politique et les objectifs de la compagnie.

Fondée en 1981, SRT est devenue une société cotée en 1986. Ses actions sont négociées sur le parquet des Bourses de Montréal et Toronto, symbole SRX.



IVACO INC. RAPPORT ANNUEL 1992

IVACO

## IVACO INC. ⑥

Ivaco est un producteur d'acier qui exploite des aciéries électriques modernes de taille moyenne réparties en Ontario, en Géorgie et en Illinois. Sa capacité d'élaboration et de laminage de l'acier dépasse les deux millions de tonnes par année. La Société produit des billettes, du fil machine laminé à chaud, des barres laminées à chaud et des feuillards. Elle est aussi un important fabricant de fil, de treillis soudé, de clous, d'éléments de fixation, de câbles métalliques, de tubes, de pièces de forge et de pièces de précision usinées. En outre, elle façonne des assemblages à partir d'acier de construction qu'elle monte ensuite en charpentes dans les marchés du Canada et des États-Unis et, par le biais de Sciepler/Canron, participation à 50%, elle fabrique des tuyaux de plastique.

Ivaco exploite 54 usines, dont 37 sont situées au Canada et 17 aux États-Unis. Elle compte environ 7600 employés.

Ses valeurs sont inscrites aux bourses de Montréal et de Toronto (IVA).

## Procurez-vous, sans frais, les RAPPORTS ANNUELS de votre choix

Encerclez les numéros des rapports que vous désirez recevoir et retournez ce coupon avant le 22 juin à:

Le Devoir

Rapports annuels

2050, rue de Bleury, 9e étage  
Montréal (Québec) H3A 3M9

- 1- Imasco Limitée
- 2- Caisse de dépôt et de placement du Québec
- 3- Bombardier Inc.
- 4- Guillevin International Inc.
- 5- Sr Telecom
- 6- Ivaco Inc.

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Province \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_

## É D I T O R I A L

## Quand les partis ont la peste

Lise Bissonnette

Les délégués sont choisis pour le congrès conservateur de juin, et les débats terminés entre les candidats à la succession de M. Brian Mulroney. Tournant intéressant dans une course terne, c'est moins des leaders en herbe qu'on discute, que de la notion de leadership.

**E**n tête du peloton, Kim Campbell a attaché le grelot. Dans l'entretien qu'elle a accordé au célèbre Peter C. Newman, pour un magazine de Vancouver, elle s'en est prise aux critiques condescendantes qui donnent des leçons aux politiciens mais se vantent de refuser tout engagement politique. Elle aurait pu les traiter de mouches du coche, elle y est allée un peu fort en les qualifiant de «SOBs», terme très interdit dans les bonnes familles. Ses adversaires se sont offensés, forme et fond, lors même qu'elle débousquait d'instinct le problème qui les handicape tous.

Le degré d'automatisme dans le rejet de tous les leaders politiques atteint des niveaux extraordinaires. Il ne s'agit plus seulement de fronde coutumière des citoyens entre deux élections, ou du cynisme traditionnel des médias, mais d'une forme de censure d'une activité autrefois valorisée. Les partis ont la peste. Le militantisme s'est déplacé vers d'autres causes — la protection de l'environnement, les droits des minorités, la lutte contre la violence ou la pauvreté — qui jouissent d'un préjugé favorable même si les méthodes des groupes d'intérêts, de mieux en mieux organisés, empruntent souvent aux tactiques et aux raccourcis intellectuels des formations politiques. Les jeux et stratégies de ce tiers-état ont justement besoin de faire du gouvernant un ennemi, un pelé, un galeux. «Tous pareils, tous pourris», disait-on en France avant la dernière élection législative. Tout l'Occident est aux prises avec ce syndrome qui n'a pas laissé cent jours de grâce à un Bill Clinton aux États-Unis. Un exemple parmi d'autres, qui a dû le laisser pantois: le mouvement homosexuel, dont il avait soutenu la cause contre l'armée, est descendu massivement dans la rue pour reprocher à son administration d'être homophobe.

L'imprécation de madame Campbell ne pourra rien contre cette mutation des démocraties, qui rend la tâche si difficile aux classes politiques. Et qui dissuade également les meilleurs de briguer des charges soumises au suffrage universel. Il est plus gratifiant de militer au sein d'organismes qui ont bonne presse à cause de la justesse de leurs objectifs, et on y est scruté de moins près. Résultat net, les meilleures énergies se cantonnent dans de multiples causes d'opposition, et laissent vide et médiocrité aux partis de pouvoir.

Le cercle des aspirants s'en trouve réduit, et les fortes personnalités écartées. L'ère est aux candidats et aux chefs de mérite moyen, le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique en sont là, le Parti progressiste-conservateur les y rejoindra en juin. La décision des délégués, quand elle n'est déjà prise par les appareils, se résume platement à des questions de style, elles aussi marquées de dilemmes très contemporains. D'un côté des recettes éprouvées, de l'autre

une quête d'originalité, sans qu'on sache clairement dans quel sens penche le cœur des électeurs.

Les deux styles ont testé leurs limites au cours de la campagne. Plus jeune mais nettement plus rompu aux subtilités partisans, M. Jean Charest a réussi une remarquable percée contre la favorite, en s'appuyant sur des classiques encore très bien accueillis: maîtrise du discours, instinct des auditoires, amabilité constante, souplesse et prudence. Version conservatrice de la «correction politique», du vertuisme comme on dit désormais, il mesure aisément ce que l'époque veut entendre. Interrogé à Halifax sur l'avenir de l'universalité des programmes de retraite, il a par exemple volé la vedette à ses collègues en annonçant qu'il renoncerait à sa généreuse pension de député, et ferait ainsi preuve de leadership. Le fond de la question est resté sans réponse, mais un ange passait, et l'auditoire a réagi à merveille. L'assurance et l'habileté, on le voit par sa remontée étrangère à quelque

programme, ont encore cours sur un marché qui prétend pourtant chercher de la «substance».

En face et partie de loin gagnante, madame Kim Campbell offre en théorie ce que les Canadiens disent vouloir, une forme moins prévisible de leadership, une présence moins aseptisée. Ce ne sont pas ses discours sur une «politique d'inclusion», ou ses promesses de renouvellement des rapports entre les citoyens et leur Parlement, qui lui ont valu l'extraordinaire préjugé favorable dont elle a profité au début de la course. Son atout est d'abord un espoir de style: franc-parler, vivacité, indépendance d'esprit, large culture, curiosité. Mais l'hésitation saisit un électoralat fœnicement tranquille, et l'affaire de l'interview l'illustre bien. D'une part l'organisation Charest a poussé le vertuisme trop loin en tâchant de donner un parfum scandaleux à des confidences attachantes, qui ont surtout comme effet de redonner vie à un personnage que les débats rigides étouffaient. D'autre part la controverse rappelle que Kim Campbell se résume encore à une manière d'être. Pas plus que Jean Charest, elle n'a réussi à pénétrer la jungle du contenu.

Faut-il leur en faire grief? Ils ne proviennent ni l'un ni l'autre des milieux où on définit et travaille aux solutions, et ces milieux — notamment les universités, les groupes de réflexion sociale ou économique — sont eux-mêmes plus branchés sur les groupes de pression que sur les partis politiques. Il faudra que la désaffection générale s'accroisse encore à l'égard des élus pour que les formations sentent le besoin de mettre en cause leur obsession de style et d'organisation. Ou que les démocraties continuent à s'affaiblir de façon telle, pour cause de désertion des législatures, que les critiques soient forcées de délaissier leur confort et leur condescendance pour se mouiller là où passe la tempête. En attendant, il est difficile de dire si Kim Campbell peut devenir une solution, mais elle a certes posé clairement le problème, et fort bien piqué ceux qui devraient y répondre.

Qu'elle soit ou  
non la solution,  
Kim Campbell  
a mis le doigt  
sur le problème.

## L E T T R E S

## Un concert pas comme les autres

Ce concert Vivaldi (Orchestre de la Nouvelle France, avril 1993) aurait pu être l'un de ces concerts quotidiens où l'on joue *Le Quattro Stagioni*... J'y allais sans grande conviction, un peu par hasard. Pas tout à fait en vérité. Le concert avait été très discrètement annoncé dans les médias.

Comme si, placé sous le patronage du consul général d'Italie, il était avant tout une fête pour les Italiens de Montréal. Je m'y rendais cependant guidé par un seul nom, celui de Jaap Schröder, dont j'avais entendu avec émerveillement il y a quelques années un enregistrement des *Quatre saisons*.

Ce n'était pas un concert comme les autres des ses prémisses: la délégation commerciale d'Italie avait organisé un accueil par des personnes en costumes vénitiens d'époque. Sur tout, à l'intérieur de l'Eglise Erskine, ambiance feutrée, bavardages délicats, souvent en italien, cadre presque intime.

Plus tard, quelque matrone emportée par l'ivresse vivaldienne accompagnait d'un battement de pieds puissants les accords martelés de l'automne.

Les musiciens sont entrés, le maître en tête. L'interprétation des premiers concertos pour hautbois et flûte est d'emblée apparue d'une justesse de ton et de style confondante. Passé le concerto d'Albinoni, contemporain du prêtre roux, mais tellement moins subtil et inventif, les solistes accompagnés seulement par le violon de Jaap Schröder nous ont offert quelques instants magnifiques de poésie musicale.

Puis les musiciens ont commencé les *Quatre saisons*, et il est impossible de ne pas souligner l'impressionnante direction de Jaap Schröder. Dans le premier allegro de l'Été, le Konzert-

meister faisait aux musiciens le signe d'un *accelerando*, et l'orchestre de la Nouvelle France, galvanisé sûrement par la présence du *maestro*, y répondait avec une très haute tenue et un talent évident. L'émotion était à son comble.

Arnaud Tancrede  
Montréal, 28 avril 1993

## La guerre des Turcs

«Nous (les Turcs) ne devrions pas craindre une intervention militaire en Arménie. Nous devons montrer nos dents sur cette question. Nous devrions penser à une invasion anticipée comme dans le cas de Chypre.» Voilà un extrait de récents commentaires du président de la Turquie, Turgut Ozal, dans le cadre du conflit arméno-azerbaïdjanais.

Pour les Arméniens, qui ne pourront jamais oublier les atrocités commises par les autorités turques lors du génocide de 1915 et qui sont conscients des tortures physiques et mentales auxquelles elles soumettent leur propre population encore aujourd'hui, ces propos sont plus qu'alarmants; surtout, si l'on tient compte de la consolidation subséquente des effectifs militaires à la frontière avec l'Arménie.

Les médias ont omis de rapporter ces paroles et ces actes du président Ozal dans leurs articles et reportages traitant de la contre-offensive arménienne près de Kelbadjar, qui, soit dit en passant, était un acte d'autodéfense.

Mais, plus surprenant encore, les autorités canadiennes sont restées silencieuses face à ces événements et semblent n'avoir eu aucune réaction à ces agissements provocateurs.

Si le Canada et les pays occidentaux ne veulent pas être confrontés dans un proche avenir à un sérieux problème de pan-turquisme dans cette région, opposant des forces militaires puissantes telles la Russie et

l'Iran, ils ont tout intérêt à prendre les mesures préventives qui s'imposent et à le faire immédiatement.

Henri Nahabedian  
Mai 1993

## Pourquoi c'est important?

Pouvons-nous honnêtement dire que nous avons un système d'éducation de classe mondiale? Les statistiques tendent à nous démontrer le contraire. Un taux de décrochage de l'ordre de 35 % au secondaire ne peut d'aucune façon confirmer le succès du système. Chaque jour des données viennent en alourdir le bilan. Qui doit-on blâmer? Tous et chacun se renvoie la balle, gouvernements, syndicats, professeurs, élèves, etc., et l'inaction continue. Croyez-vous sincèrement que d'imposer des frais de 50 \$ par cours échoué au cégep va changer quelque chose? Que de supprimer quelques cours ici et là pour les remplacer par d'autres diminuera substantiellement les taux d'échec et d'abandon? C'est à se demander si les instances politiques sont conscientes de l'incidence sur notre compétitivité à long terme des phénomènes tels que le décrochage, la mauvaise maîtrise du français et la médiocrité des résultats académiques des étudiants.

Pour réussir un examen ou «performer» dans une discipline l'élément essentiel est la motivation. Mais qui s'assoit avec les étudiants pour leur donner le goût d'apprendre, les motiver, leur faire prendre conscience du rôle qu'ils auront à jouer dans la société de demain? Des efforts concrets s'imposent pour stimuler les étudiants: visites en entreprise, témoignages de professionnels, avocats, ingénieurs, géographes, commerçants, etc. C'est à l'école maintenant qu'incombe la tâche de fournir des modèles aux étudiants.

Francis Beaudoin  
Montréal, mai 1993



## La fin des «jeunes préretraités»?

**L**a semaine dernière, je citais les propos de David Dodge, sous-ministre fédéral des Finances, affirmant que les *baby-boomers* n'étaient pas du tout certains de pouvoir profiter des régimes publics de retraite, puisque ceux-ci seront bientôt dépassés par le vieillissement de cette génération nombreuse.

Les jeunes nés au cours des dernières années de cette explosion démographique d'après-guerre s'en inquiètent d'autant plus qu'ils ont pour la plupart connu, et parfois connaissent encore, des difficultés importantes d'insertion sur le marché du travail. Cela se traduit par des emplois précaires, qui ne donnent pas droit aux avantages sociaux comme les régimes de retraite.

Le risque d'être exclus prématurément du marché du travail les inquiète d'autant plus qu'ils n'ont souvent obtenu un emploi «régulier» que tardivement. Les perspectives d'avenir sont donc fort inquiétantes lorsqu'ils constatent que la croissance économique crée de moins en moins d'emplois et que les entreprises ont encore tendance à inciter les travailleurs vieillissants à la préretraite.

On peut se demander pourquoi les entreprises incitent leurs salariés à prendre une préretraite? Ne perdent-elles pas ainsi tout un inventaire de connaissances et d'aptitudes de travail développées au fil des ans? Eh bien, elles ne s'en rendent pas compte si c'est le cas! En fait, les études à ce sujet sont peu nombreuses, et contradictoires. Certaines laissent penser que les entreprises y gagnent en productivité, alors que d'autres indiquent qu'il est moins coûteux de recruter des travailleurs en place que d'en embaucher de nouveaux.

Ainsi, General Electric avait évalué qu'il lui en coûterait trois fois moins cher de recruter un ingénieur que d'en embaucher un nouveau, possédant les connaissances requises. Certaines études indiquent que les habiletés mentales ne diminuent pas significativement avec l'âge, du moins entre 45 et 65 ans,



DIANE  
GABRIELLE  
TREMBLAY

contrairement aux avancées d'autres études. En fait, tout cela dépend d'un grand nombre de facteurs: la catégorie professionnelle, l'investissement en formation de l'individu ou de l'entreprise, l'ampleur et la fréquence des changements dans l'organisation du travail, ainsi que les technologies utilisées et leur «parenté» par rapport aux technologies et équipements.

Il semble que de plus en plus d'entreprises américaines qui ont fortement incité leurs travailleurs à prendre leur retraite se voient obligées de les rappeler au travail. Malgré tout, les incitations à la préretraite sont encore chose courante. Pourquoi? Quatre causes ressortent des études.

D'abord, les récessions des années 80 et 90 incitent les entreprises à réduire leurs coûts de production. On veut rationaliser ses activités et accroître sa productivité. Comme il est plus facile, à court terme, de couper dans les coûts de main-d'œuvre que dans les équipements déjà installés, les entreprises préfèrent licencier ou offrir des préretraites.

On explique également le recours aux préretraites par l'introduction de nouvelles technologies, auxquelles les entreprises pensent que les travailleurs vieillissants peuvent avoir des difficultés à s'adapter.

Les préretraites sont alors offertes par l'entreprise pour rajeunir ses effectifs, parce qu'elle pense que les jeunes sont plus «adaptables» et plus productifs. Certaines études indiquent toutefois que l'exclusion des

travailleurs vieillissants n'est peut-être pas toujours la bonne solution. On se tromperait peut-être de cible: le déclin du rendement des travailleurs vieillissants ne serait pas dû tant à l'âge qu'à la baisse de motivation... Donc à une mauvaise gestion des ressources humaines!

Les préretraites ont aussi créé des attentes chez certains salariés, et nombre d'entreprises affirment répondre ainsi à une demande de la part de leurs travailleurs, voire même de certains syndicats. Mais si les régimes de retraite privés et publics ne permettent plus une exclusion aussi massive des travailleurs vieillissants, que faire?

Il faudra sans doute que les entreprises modifient leurs pratiques d'exclusion pour que la majorité des gens aient une retraite décente. À l'échelle internationale, on observe d'ailleurs deux types de pratique de gestion à l'intention des travailleurs vieillissants.

Dans les pays où on a un taux de chômage élevé, comme nous, on tend à exclure les gens, à les licencier ou à les mettre en préretraite assez tôt, sans s'inquiéter de leur qualité de vie.

Au contraire, dans les pays où le taux de chômage est faible, les entreprises développent tout un éventail de pratiques pour retenir la main-d'œuvre en emploi. Elles innovent dans l'organisation et l'aménagement du temps de travail. Elles introduisent des mesures comme la retraite graduelle, le temps partiel, l'aménagement des postes de travail, autant de mesures très peu développées au Québec et en Amérique en général.

Aux États-Unis, seulement trois entreprises sur dix offriraient à leurs travailleurs vieillissants des possibilités de mutation à des postes moins exigeants, au besoin.

On peut penser que cela se développera davantage dans les années à venir, lorsque le déclin démographique se fera sentir sur le marché du travail et que les entreprises vont manquer de main-d'œuvre... au moment où nous aurions pu prendre une préretraite quoi!

## À P R O P O S

## ... de recherche universitaire

Au Québec, le développement de la recherche universitaire est un phénomène récent qui a été favorisé par les réformes de l'éducation et la croissance économique au cours de la Révolution tranquille. Aucune université, à part McGill, n'a accordé une place importante à la recherche scientifique avant la Seconde Guerre mondiale et même jusqu'au tournant de 1960. Longtemps, les universités du Québec se sont concentrées sur l'enseignement, formant les professionnels du droit, de la santé, des affaires et du génie dont avait besoin le Québec.

Au cours des trois dernières décennies, la recherche universitaire a connu un développement remarquable au Québec, comme au Canada et dans d'autres pays occi-

dentaux. Cette croissance, qui s'est réalisée sous le signe du rattrapage, a permis au Québec de se bâtir un système scientifique relativement performant et compétitif.

La recherche universitaire subventionnée est passée de 6,5 millions de dollars en 1960-1961 à 331 millions de dollars en 1988-1989, soit de un à cinquante dollars par habitant. Alors qu'en 1960 le Québec comptait six regroupements de recherche universitaire, aujourd'hui il en compte plus de 300. Ce rattrapage a permis au Québec de rejoindre l'Ontario où les dépenses de recherche universitaire sont actuellement de 48 \$ par habitant. La région montréalaise a été l'une des forces clés de ce rattrapage.

Conseil de la Science et de la Technologie, 1992.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

F A I S C E Q U E D O I S

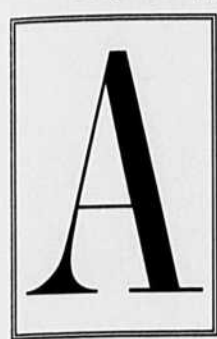
## IDÉES

## L'âge d'or, une vie nouvelle: Le Devoir inc.

Le quotidien fondé en 1910 par Henri Bourassa a mué de fond en comble

LISE BISSONNETTE

Texte du discours prononcé par la directrice du DEVOIR à l'assemblée annuelle des actionnaires de l'Imprimerie populaire ltée



Avec le présent rapport de la direction du DEVOIR pour l'année 1992, se confirme un tournant majeur dans l'histoire de l'Imprimerie populaire limitée (IPL). Au cours d'une assemblée spéciale des actionnaires tenue le 17 décembre dernier, nous avons résolu de créer une filiale d'IPL, appelée LE DEVOIR inc., qui est devenue la société éditrice du journal. Ce sera donc à l'assemblée annuelle du DEVOIR inc., qui coïncidera à l'avenir avec celle de sa société mère, de faire le point sur l'ensemble des activités de la maison, et d'en débattre entre actionnaires.

Notre rencontre est en pratique un prolongement de celle de décembre. Elle permet de faire le point sur les changements que vous avez approuvés, et sur les espoirs qu'ils autorisent déjà.

Nous n'avons guère à revenir sur les états financiers vérifiés que vous avez en main. L'ampleur du déficit d'IPL pour 1992 était déjà connue en décembre, et sa croissance en égard à l'année précédente s'explique en bonne partie par des dépassements de fin d'exercice, ces quelques mois où nous avons encouru les frais de changements majeurs sans que le nouveau montage financier soit complet. Il ne s'agit donc pas d'une tendance, mais d'une situation d'exception.

Lors de l'assemblée annuelle du 17 juin 1992, je vous avais fait part des grandes lignes du plan de restructuration du DEVOIR: refonte du contenu et de la maquette, augmentation des effectifs, rationalisation de la rédaction et de la gestion, déménagement dans des locaux fonctionnels au centre de Montréal, nouvelle capitalisation et réforme de la structure corporative, dans le respect absolu des balises d'indépendance posées par le fondateur du journal. Moins d'un an plus tard, tous les éléments du plan ont vu le jour. Notre fierté est grande, ne nous en cachons pas. Elle nous permet de trouver le souffle pour les ouvrages considérables qui nous attendent toujours.

Rappelons brièvement l'accompli. Depuis le 26 janvier dernier, les lecteurs du DEVOIR trouvent tous les jours un quotidien qui a mué de fond en comble, et qui correspond beaucoup mieux à leurs attentes et exigences. D'un style plus incisif et plus vif, il allie la nervosité du journal d'in-

**D'un style plus incisif et plus vif, le quotidien allie la nervosité du journal d'information à la profondeur du journal d'analyse.**

formation à la profondeur du journal d'analyse, sous un habillage graphique unanimement salué comme un heureux mariage d'élégance classique et d'audace contemporaine. Le pari était énorme. Comme le savent les experts, on a beau procéder à toutes les études de marché, sonder les consommateurs, traquer les tendances, mettre à contribution les meilleurs esprits, le vrai test du changement ne se vit qu'à l'air libre.

L'accueil qu'a reçu LE DEVOIR renouvelle à dépassé nos espérances. Nous vous l'annonçons récemment en nos pages, c'est LE DEVOIR qui a connu la plus forte hausse de tirage au Canada, comme le confirment les données de l'Audit Bureau of Circulations (ABC). Elle a été de 20 % en semaine et de 27 % le samedi, pour la période allant d'octobre 1992 à mars 1993. Et elle se poursuit, nos propres relevés de vente pour le mois d'avril font état d'une croissance de 25 % en semaine et de près de 35 % le samedi, en comparaison des résultats d'avril 1992. L'enthousiasme a des chiffres, mais aussi des lettres. Il ne se passe à peu près pas de jour que je ne reçoive des témoignages de lecteurs heureux, les approbations spontanées abondent, bref nous savons que nous avons choisi la bonne orientation, et c'était le préalable essentiel à la continuité.

Le cœur du journal a non seulement tenu le coup, il s'est revitalisé. Pour ce qui est du contenu, nous devons cet exploit à une rédaction qui a endossé le changement avec une énergie et une cohésion exceptionnelles. Mais elle n'aurait pu se déployer sans les autres mutations qu'a connues LE DEVOIR, et auxquelles ont collaboré tous les autres services de la maison, dans le même enthousiasme.

Tout est là de ce que nous vous avions annoncé, et qui ne se donne pas à voir tous les jours. Notre système informatique de rédaction est déjà finaliste aux grands prix OCTAS de la prestigieuse Fédération québécoise de l'informatique, qui seront remis à la fin du mois. Nos nouvelles méthodes de mise en marché donnent des résultats si remarquables qu'ils risquent de nous déborder, le nombre de ventes par abonnement ayant dépassé nos prévisions (ils atteignent quelque 20 000, un sommet dans l'histoire du journal). Les recettes publicitaires, qui ne correspondaient pas à nos objectifs pour le premier trimestre, nous ont amenés à une rapide correction de tir, à une réorganisation majeure du service en mars. Les résultats d'avril ont été meilleurs et ceux de mai s'annoncent conformes à nos prévisions.

Vécu en novembre, le déménagement n'est plus qu'un souvenir pimenté. LE DEVOIR a pleinement pris possession de ses nouveaux locaux et les a appropriés, en tirant parti de la meilleure interaction qu'ils permettent

entre les différents services.

Enfin, avec notre nouveau réseau de partenaires, nous avons signé le 11 janvier dernier les conventions qui ont donné vie au DEVOIR inc., et dont vous avez autorisé le principe le mois précédent. Comme nous l'annoncions alors, LE DEVOIR inc. devient la société éditrice du DEVOIR. Son conseil d'administration est de treize membres, dont sept — la majorité — sont nommés par l'Imprimerie populaire ltée, la société mère, qui détient toujours 51 % des actions votantes. Les cinq autres représentent les principaux investisseurs et prêteurs qui ont soutenu la restructuration financière de l'entreprise.

Autour de la table du Conseil on retrouve donc des représentants du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, de la Société d'Investissements Desjardins, de la Société de développement industriel (SDI), de la Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ) formée par l'ensemble des employés du DEVOIR, de la SPEQ-public qui vient d'émettre des actions disponibles au public, et du Fonds de soutien des travailleurs et travailleuses du Québec.

Selon l'entente intervenue en janvier, les plus importants investisseurs et prêteurs ont des droits de veto sur certains aspects très définis de la gestion de l'entreprise.

Les différends majeurs, qui pourraient aller jusqu'à mettre en cause la direction, seront toutefois réglés par un mécanisme d'arbitrage qui empêchera toute tentative d'intrusion dans les orientations du journal sous couvert de contestation de nature financière.

La Première Fiducie d'Henri Bourassa, qui détient les actions de contrôle de l'IPL et dont la directrice du DEVOIR est mandataire, a examiné la restructuration et signé comme conforme aux volontés du fondateur, les documents pouvant affecter la liberté éditoriale et rédactionnelle de la directrice.

La nomination du directeur du DEVOIR demeure toujours la responsabilité exclusive du conseil d'administration de l'IPL et des membres de la Première Fiducie d'Henri Bourassa. De telles conventions n'apparaissent une réponse contemporaine aux objectifs d'Henri Bourassa. D'une part la gestion du DEVOIR est mieux encadrée et son conseil d'administration a un rôle beaucoup plus actif, qui met le journal à l'abri des errements d'une gestion individuelle qui pourraient le fragiliser de façon irrémédiable.

D'autre part la direction du DEVOIR a toujours pleine charge de son orientation éditoriale, dans une indépendance qui a fait l'objet de garanties renouvelées et plus explicites que jamais.

Cela étant dit, l'indépendance du DEVOIR vaut ce que la directrice en fait, comme je l'ai souligné à plusieurs reprises lors de la restructuration. Il y a une part de détermination personnelle — et je l'espère de sagesse — dans l'exercice de la direction du DEVOIR, que nul ne pourra jamais codifier.

directement.

La Fondation du DEVOIR, qui assume la coordination de l'opération avec la firme de courtage Lévesque Beaubien Geoffrion, trouve ici une nouvelle vocation, tout en explorant diverses formes de soutien à la diffusion du journal, que nous comptons mettre en oeuvre d'ici l'automne.

La hausse du tirage est conforme à nos objectifs immédiats, mais doit se poursuivre absolument. LE DEVOIR n'a donc pas le temps de prendre son souffle avant de peaufiner encore sa formule, et de mettre au point d'autres innovations qui élargiront encore son bassin de lecteurs.

Sa situation financière n'est plus désespérée, mais elle reste fragile, dans un marché des quotidiens qui connaît toujours de vives turbulences. Aux intéressants résultats de tirage, il faut réussir à ac-

coler des hausses importantes de nos résultats publicitaires. Tant que nous n'y serons pas, l'austérité sera de règle dans la maison, et même le sacrifice s'il le faut. Comme nous l'avons appris au cours des dernières années, rien ne nous sera donné par miracle, sauf la force et le travail des employés du DEVOIR. Et la force et le travail, toujours sidérants, de nos amis des Fiducies, du Conseil, de la Fondation, et de la SPEQ qui s'organise. Et la conviction de nos lecteurs, qui ont annoncé la

bonne nouvelle du DEVOIR revivifié à tant d'autres, notamment à une génération de jeunes lecteurs qui le découvrent enfin, et nous stimulent.

La synthèse que je livre ici est un long remerciement, à toute la maison et à ses amis si nombreux. On me pardonnera de ne citer personne, car je voulais pousser un instant le réflexeur, en terminant, sur le président du Conseil de l'Imprimerie populaire ltée et du DEVOIR inc., M. Guy Coulombe, qui a été à l'origine du trajet extraordinaire que nous avons accompli depuis 1991, qui l'a accompagné, corrigé, redressé avec nous, dans une complicité aussi exigeante qu'illimitée. Il continuera à le faire, il le promet et je sais que ses promesses sont du solide, mais ce sera en d'autres rôles que ceux de président du Conseil. Homme de décision, il a pris celle d'ouvrir le réel, sa vie professionnelle ne cesse de trouver des défis plus neufs et plus complexes que les nôtres. Il n'aurait pas quitté la présidence, m'a-t-il affirmé, s'il n'avait confiance en la capacité du DEVOIR de vivre sa nouvelle vie à partir de sa réorganisation si complète. Je sais que nous ne manquerons pas de missions particulières à lui confier, et je vous prends à témoin de sa promesse d'en accomplir.

Guy Coulombe fait partie du DEVOIR et le vit d'instinct. Il a compris, jusqu'au bout, jusqu'à nous forcer au détachement, comme l'autonomie lui est essentielle. Nous le remercions tous.

## L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITÉE

## Résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 1992

|                                          | 1992<br>\$  | 1991<br>\$ |
|------------------------------------------|-------------|------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                | 11 654 600  | 11 104 016 |
| <b>Dépenses</b>                          |             |            |
| Rédaction                                | 3 985 963   | 3 588 675  |
| Impression                               | 3 458 253   | 3 095 139  |
| Tirage                                   | 2 868 304   | 2 606 912  |
| Frais d'annonces                         | 1 067 352   | 1 003 221  |
| Promotion                                | 429 235     | 214 526    |
| Administration                           | 1 318 399   | 1 332 032  |
| Frais inhérents au bâtiment              | 115 571     | 125 989    |
|                                          | 13 243 077  | 11 966 494 |
| Intérêt sur les placements à court terme | 1 066       | 6 965      |
|                                          | 13 242 011  | 11 959 529 |
| <b>Perte nette</b>                       | (1 587 411) | (855 513)  |

## Bilan au 31 décembre 1992

|                                                                              | 1992<br>\$  | 1991<br>\$  |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Actif</b>                                                                 |             |             |
| <b>Actif à court terme</b>                                                   |             |             |
| Encaisse                                                                     |             | 971 535     |
| Comptes clients et autres                                                    |             | 78 174      |
| Frais payés d'avance                                                         |             | 1 049 709   |
| <b>Immobilisations</b>                                                       | 334 453     | 651 039     |
| <b>Impôts sur le revenu reportés</b>                                         | 334 453     | 1 722 278   |
| <b>Passif</b>                                                                |             |             |
| <b>Passif à court terme</b>                                                  |             |             |
| Découvert bancaire                                                           |             | 51 169      |
| Comptes fournisseurs                                                         | 750 000     | 1 759 029   |
| Provisions pour vacances, épargne-retraite et frais courus                   |             | 429 049     |
| Revenus perçus par anticipation                                              |             | 840 926     |
| Versements sur la dette à long terme                                         | 750 000     | 6 609       |
|                                                                              |             | 3 086 782   |
| <b>Dettes à long terme</b>                                                   |             | 31 256      |
| <b>Participation dans Le Devoir inc.</b>                                     | 1 268 624   |             |
|                                                                              | 2 018 624   | 3 118 038   |
| <b>Avoir des actionnaires négatif</b>                                        |             |             |
| Capital-actions                                                              | 1 072 200   | 1 072 200   |
| Excédent de la valeur d'expertise des immobilisations sur le coût non amorti | 279 277     | 291 107     |
| Déficit                                                                      | (3 035 698) | (2 759 067) |
|                                                                              | (1 684 171) | (1 395 760) |
|                                                                              | 334 453     | 1 722 278   |

Raymond, Chabot, Martin, Paré

## La tête dans le sable

Les listes de vocabulaire sont utiles en recherche et dans des domaines à la périphérie des études fondamentales

GILLES FORTIER

Auteur de Le vocabulaire des adolescents et des adolescentes du Québec

J'aborde une question soulevée par Stéphane Baillargeon dans LE DEVOIR du 19 avril: l'utilité des listes de vocabulaire. Ces listes relèvent du domaine de l'étude statistique du langage.

On y fait mention, selon les recherches, d'une liste de mots avec indication de différents critères lexicométriques: fréquence, répartition, disponibilité, familiarité, valence, etc. La fréquence est sans doute la mesure de base dans les études statistiques du langage.

Pour un lecteur non averti, il est vrai qu'une liste de mots avec indication de la fréquence peut être déroutante.

Mais, même si, hors contexte, elles sont dépourvues de réalité linguistique, les listes de mots n'en sont pas moins une représentation de la culture d'une société, comme le mentionne Louis Guilbert de l'Université Paris-X dans son ouvrage *La créativité lexicale*: «Si le mot est une unité dépourvue de réalité linguistique hors du contexte syntaxique de la phrase, il est aussi la représentation d'un noyau de signification pour le locuteur et toute la communauté parlante en tant qu'élément d'un réseau sémantique qui définit l'expérience, la culture d'une société; on est donc amené à considérer le lexique, comme la collection de ces unités.»

Certains croient que de telles listes de mots sont inutiles et que les chercheurs qui les constituent ne font que «peindre du noir sur du noir», comme l'écrivait M. Baillargeon.

Face à un péril ou à quelque chose d'inconnu qui la surprend, l'autruche se cache la tête dans le sable; elle croit alors que ce qu'elle ne voit plus n'existe pas. L'on peut peut-être comprendre l'autruche, mais, chez l'être humain, une telle attitude est plus difficilement pardonnable.

En effet, oser croire que l'éducation est uni-

quement un art et que, *de facto*, les recherches scientifiques sont inutiles à une discipline vieille comme la terre, c'est méconnaître l'état d'avancement de la réflexion actuelle en sciences de l'éducation où il est davantage question aujourd'hui d'acte d'enseigner que d'art d'enseigner, de professionnalisation de l'enseignement et de savoir des enseignants que d'intuition uniquement.

Le Québec a trop longtemps souffert de cette conception vieillotte et sans issue de l'enseignement.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que des chercheurs constituent des listes du vocabulaire français et il ne s'agit pas uniquement d'un intérêt québécois.

Mais à quoi peuvent bien servir ces listes, comme le demandait avec justesse Stéphane Baillargeon?

D'abord, mais pas uniquement, elles sont utiles aux chercheurs de la communauté scientifique, à moyen comme à long terme. Elles sont en quelque sorte un matériau de base qui peut servir en psychologie, sociologie, linguistique, didactique, etc.

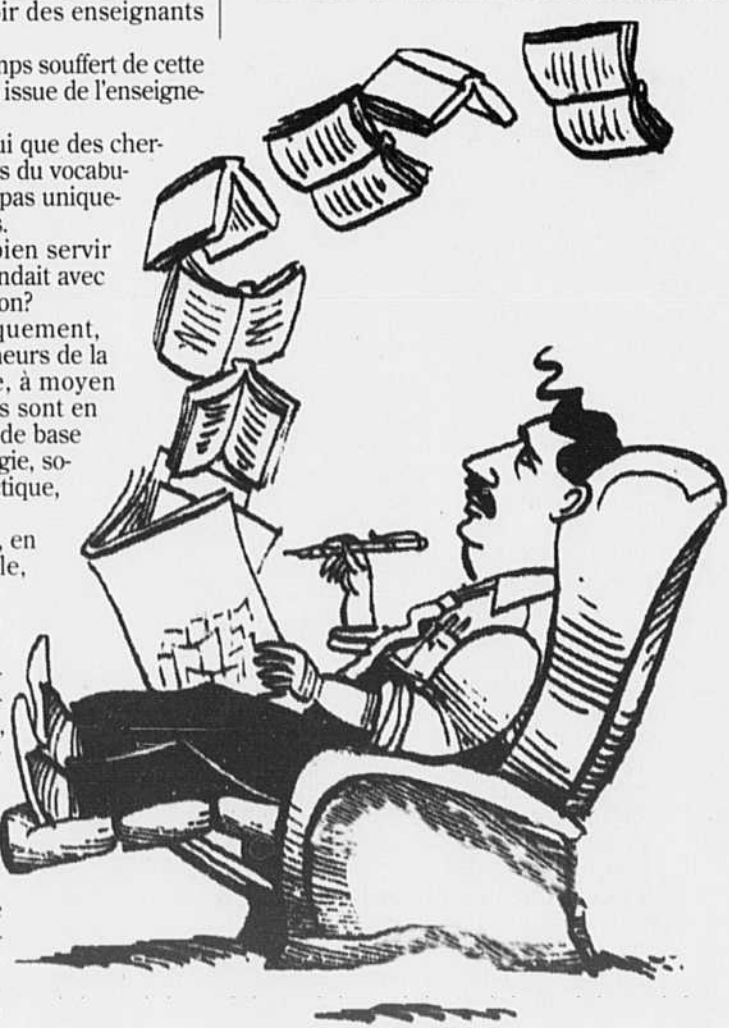
C'est le cas par exemple, en psychologie expérimentale, dans les travaux sur «la rapidité et l'exactitude de la perception des mots, la perception de la charge affective des mots, la facilité d'apprentissage et de rappel», comme le rappelle Vikis-Freibergs de l'Université de Montréal dans son ouvrage *sur la Fréquence d'usage des mots au Québec* (1974).

Les listes de vocabulaire peuvent être utiles également aux chercheurs en didactique de la langue maternelle, comme dans le

cas de l'établissement d'échelles d'orthographe française.

Au Québec, Préfontaine et Préfontaine ont développé une telle échelle à partir des données de leur recherche sur le *Vocabulaire oral des enfants de 5 à 8 ans au Canada français*.

Les listes de vocabulaire sont aussi utilisées



en compréhension en lecture dans le cas de la

lisibilité qui mesure la difficulté des textes.

Elles peuvent aider à mieux comprendre certains aspects socio-culturels d'une communauté.

Par exemple, Villata a étudié en 1985 «la relation entre les différentes langues faisant partie du répertoire linguistique» des jeunes italiophones, en l'occurrence les relations entre l'italien, l'anglais et le français. 96 % de ses sujets étaient nés à Montréal et 84 % d'entre eux fréquentaient l'école anglaise.

Jobin rapporte que Villata a «constaté que dans les listes qui devaient recevoir seulement des mots italiens, il y avait encore 13 % de ces mots qui étaient écrits en anglais et que (...) les listes qui devaient recevoir uniquement des mots français étaient parsemées de mots écrits dans les trois langues».

A la périphérie des études fondamentales,

les listes de vocabulaire sont parfois utiles, par

exemple, aux concepteurs de logiciels ou aux

auteurs de guides de conjugaison. Dans la mise

au point des traitements de texte, les concep-

teurs souhaitent atteindre le degré de convivia-

lité le plus élevé possible.

C'est pourquoi ils vont préalablement inclure

dans leurs algorithmes de programmation une

sélection de verbes susceptibles d'être rencon-

trés en production écrite, de sorte que le traite-

ment de texte s'arrêtera sur un moins grand

nombre de graphies, réduisant d'autant pour

l'utilisateur la tâche laborieuse d'apprendre au

logiciel une grande quantité de verbes courants

parce qu'il ne les aurait pas reconnus.

Mais tous les verbes de la langue française

ne peuvent pas être ainsi inclus, parce qu'ils

sont trop nombreux. Il faut faire des choix.

Quoi de plus simple que de choisir les verbes

les plus fréquents à partir des listes de vocabu-

laire?

Les listes de vocabulaire ont des limites,

c'est évident, mais elles ont aussi des avan-

tages: elles sont fort utiles en recherche et dans

des domaines à la périphérie des études fonda-

mentales.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'Information générale et métropolitaine : Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Year, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (Livres); à l'Information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutilleul, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Luciane Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'Information politique: Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lessage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Duclos (commis), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Aharie (secrétariat à la rédaction), Isabelle Baril (secrétariat à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Marion Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise-Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Michèle Bouchard (secrétaires), Ghislaine Lafleur (réceptionniste). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Legault, Raymond Martin, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christine Benjamin (directrice), Monique Corbel (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique Levesque, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Richard DesCormiers, Caroline DesRosières, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Louis Simoneau. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Marion Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Pierre Cotton, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Rielland, Désirée Saussey, Marc Vigneault.

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## TAXES Programmes intacts

SUITE DE LA PAGE 1

nuer le déficit et l'endettement sans toucher à quelqu'un quel que part. Il y a toujours quelqu'un quel que part qui va recevoir moins ou qui va payer plus.

En dépit de cette hausse du fardeau fiscal, et grâce aux augmentations d'impôt annoncées en Ontario mercredi, le ministre Levesque s'est félicité du fait que le taux marginal maximum d'imposition est maintenant inférieur à celui de la province voisine: 52,9% du revenu imposable au Québec, contre 53,2% en Ontario.

Le porte-parole du Parti québécois, M. Jacques Léonard, a qualifié ce budget de «désespérant», qui annonce la «révolte des contribuables», le «régne des contrebandiers» et qui sera «un frein à l'économie».

Plusieurs observateurs s'attendaient à ce que M. Levesque, en cette année pré-électorale, s'abstienne d'augmenter le fardeau fiscal des contribuables et qu'il opte plutôt pour de nouvelles réductions de dépenses, en sus du milliard et demi annoncé en mars et du gel des salaires imposé aux 340 000 syndiqués du secteur public.

Dans ce budget, M. Levesque n'impose que 150 millions en nouvelles réductions de dépenses pour 1993-94. Il limite la croissance des dépenses pour les prochains exercices financiers à 1%.

Le ministre annonce également la fin de la gratuité des examens de la vue pour les adultes âgés de 40 à 65 ans. Des hausses de frais de scolarité dans les universités. Qu'il veut rendre impossibles les prestations versées

par la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Il conserve intacts les programmes d'aide à la famille, les programmes d'aide à la préparation de sa retraite (les avantages fiscaux reliés aux REER notamment). Ainsi que les diverses mesures de soutien à la culture, dont l'exemption de la taxe de vente pour le livre.

En revanche, M. Levesque ne fait plus de secret sur l'intention de Québec d'imposer soit un ticket modérateur, soit un impôt service aux usagers des services de santé. Il annonce également son intention de refiler encore de nouvelles responsabilités aux municipalités et aux commissions scolaires.

Il fait connaître l'intention du gouvernement de diminuer le nombre de ministères, en pointant notamment ceux de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (qui pourraient fusionner), des Communications (qui pourrait être démembré) et celui du Tourisme (dont les fonctions pourraient être absorbées par un autre ministère).

Par son programme de lutte au déficit, le ministre espère en arriver à l'équilibre en 1996-97 et afficher un surplus (pour la première fois depuis 1958) de 300 millions en 1997-98.

Ses prévisions de revenus et de déficit sont fondées sur une faible croissance de l'économie, d'à peine 2,6% en 1993. Durant l'année, il ne prévoit la création de guère plus de 23 000 emplois.

A la question de savoir si ce neuvième budget était son dernier, le ministre a dit que la réponse n'était pas disponible pour le moment.

## AGENCES La cote n'est pas menacée

SUITE DE LA PAGE 1

Conseil du patronat, comme étant la cible à atteindre cette année. Mais, vu de l'étranger, la barre psychologique des 4 milliards\$ résiste. C'est mieux que les 5 milliards\$ de l'exercice précédent; c'est moins «hors de contrôle» que les 7,4 milliards\$ qu'aurait entraîné l'absence de mesures correctives.

La cote de crédit du gouvernement québécois devrait être maintenue, la prime de risque aussi, mais il faut espérer que l'activité économique aux États-Unis gardera le cap. Car vu de l'intérieur, le neuvième exposé budgétaire du ministre Levesque constitue une autre occasion ratée de sabrer le superflu, trop répandu, de ramener la taille et l'efficacité de l'appareil gouvernemental à leur vraie dimension. En s'attaquant aux particuliers, en puisant dans le bas de laine qui est devenue la Société de l'assurance automobile, et en renvoyant à une éventuelle révision l'équilibre et l'accessibilité de «certains» services publics, il retarde tout regain de crédibilité. Oh! un meilleur calibrage des abris fiscaux et une canalisation plus juste des sommes engagées répondent à un besoin en ce sens longuement exprimé. Mais en reportant à une consultation ultérieure la mise en place de stimulants à la croissance économique, le gouvernement confirme son incapacité de conserver son rôle de catalyseur et de moteur de la croissance.

Pire, il se présente désormais comme un frein à la croissance, les mesures d'austérité annoncées devant retranchées quelque 0,5% à la progression anticipée du produit intérieur brut québécois cette année.

Rien pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises. Rien non plus pour la création d'emplois, laissée à elle-même, ou pour la lutte contre le chômage. L'économie devra se ressourcer d'elle-même et s'alimenter des exportations, de la croissance américaine.

Le contexte actuel commandait pourtant une restructuration majeure de l'appareil gouvernemental, un effort plus grand au chapitre de la réduction des dépenses. En lieux et place, le ministre des Finances s'est contenté d'une politique de maintien des écarts entre le Québec, l'Ontario et les États-Unis. La progressivité tant vantée, qui supporte difficilement l'analyse, et le soutien d'un en-

vironnement fiscal concurrentiel y sont subordonnés, relégués au rang des résulantes.

Il en va ainsi de la déflation accolée par le ministre à l'expression «mieux nantis». En fixant à un peu plus de 45 000\$ (revenu d'un couple ayant deux enfants à charge) la borne inférieure de la classe des «riches», l'augmentation du fardeau fiscal des particuliers prescrite dans le budget d'hier touche tout le monde, à un bien mauvais moment.

Le gouvernement libéral aura donc échoué hier là où un gouvernement socialiste (Ontario) aura réussi la veille. L'économiste en chef de Lévesque Beaubien Geoffrion, Clément Gignac, résume: «Le gouvernement ontarien, néo-démocrate, a réussi à réduire de 4,3% ses dépenses de fonctionnement alors que celles du Québec vont progresser de 0,3%. Les compressions dans l'appareil de l'État se chiffrent à 1,6 milliard\$ au Québec, comparativement à 6 milliards\$ en Ontario. Ce gouvernement réussira à ramener ses dépenses de l'an prochain au même niveau que celles de l'an dernier. Pendant qu'ici, on analyse, on agit là-bas.» Il faudrait que le gouvernement québécois cesse d'étudier et qu'il fasse ses devoirs. Mais les investisseurs étrangers vont pouvoir dormir en paix.

Décevant donc ce budget, qui ne comprend pourtant aucune hausse de taxes ou d'impôts, tel que promis. La ponction, ne s'effectuant pas sous la forme de taux et de pourcentage, se traduit tout de même par une augmentation de 1 milliard\$ du fardeau fiscal des particuliers, cette année, de 1,25 milliard\$ l'an prochain et de 1,3 milliard\$ en 1995, soit 64%, 69% et 90% respectivement de l'impact financier attendu par le gouvernement, retardant d'autant la reprise des dépenses de consommation. Décevantes aussi ces projections qui, quoique reposant sur des prévisions économiques crédibles, reportent cette fois l'atteinte de l'équilibre budgétaire à l'exercice 1997-1998. Et pas de surplus des opérations courantes avant 1996-1997.

Plus personne y croit et c'est pourquoi le financement du Québec auprès des investisseurs étrangers conservera sa prime pour le risque, qui peut osciller entre 50 et 100 points de base; c'est pourquoi les emprunteurs québécois demeureront confrontés à des taux d'intérêt élevés en termes réels.

## Le Stade pourrait être coiffé d'aluminium

CHICOUTIMI (PC) — La Régie des installations olympiques (RIO) n'écarte pas la possibilité d'utiliser un matériau comme l'aluminium pour la confection du toit rigide et permanent au stade olympique.

Hier, devant les membres du Cercle de presse du Saguenay, le président-directeur général de la RIO, Pierre Bibeau, a indiqué que des discussions avaient été entreprises avec Alcan.

Une chose est certaine, a-t-il indiqué. Le matériau utilisé sera éprouvé et on tentera définitivement de le dénicher au Québec.

Au Saguenay, il y a l'aluminium, mais en Beauce, il y a l'acier. Cette avenue n'est pas écartée non plus. Ce n'est cependant que dans un an que la RIO ira en appel d'offres.

Après avoir comparé le stade à la tour Eiffel, voire même au Colisée de Rome, M. Bibeau a reconnu que ce joyau coûte cher. La dette est de

362 millions\$. Et il faut compter encore 50 millions\$ pour la construction du toit rigide et permanent. Qui va payer? Les fumeurs. Le hic, c'est que depuis un an et demi, le fonds spécial olympique, qui rapportait 120 millions\$ par année, a chuté à 63 millions\$. L'augmentation des taxes et les effets de la contrebande expliquent cette importante diminution, selon M. Bibeau.

Malgré tout, il espère éliminer la dette vers l'an 2000.

## VIRAGE Obligation de neutralité

SUITE DE LA PAGE 1

fctionnaires membres de corporations professionnelles.

Mais en février dernier, M. Le François faisait valoir devant l'Institut d'administration publique du Canada la nécessité de proscrire plus spécifiquement certains comportements «inadmissibles».

Il en est ainsi des services municipaux qui s'affrontent sur la place publique, des fonctionnaires qui font campagne contre des décisions du Conseil municipal et de ceux qui utilisent les médias pour faire valoir un point de vue contraire aux décisions de l'administration.

S'il se défend de vouloir museler les fonctionnaires et de compliquer le travail de la presse, M. Le François tire néanmoins une ligne très claire en ce qui concerne l'obligation de neutralité.

«La règle de base est simple, dit-il, les élus décident, et les fonctionnaires exécutent. Un administrateur public qui serait en désaccord pro-

fond avec les décisions politiques et se sentirait incapable de les appliquer devrait en tirer les conséquences».

En ce qui a trait au devoir de réserve «particulièrement délicat dans les relations avec les médias», M. Le François estime «qu'il n'est évidemment pas question de bloquer le droit du public à l'information sous prétexte d'éthique». Les fonctionnaires «doivent toutefois garder en mémoire que les personnes habilitées à expliquer ou à défendre les orientations et les choix politiques sont les élus».

Si la transparence est de mise «une fois les décisions rendues publiques», «il va de soi que cette règle diffère lorsqu'un dossier est en préparation ou en attente d'une décision des élus».

Cette semaine, plusieurs syndicats de la Ville, dont les présidents sont en négociation intensive, ont exprimé leur surprise devant l'élaboration d'un code sans leur participation.

Actuellement, seul un document

intitulé *Les relations avec les médias: comment réagir* gouverne les relations de presse.

Le principe général en est simple: «la direction de chaque service a la responsabilité de veiller à la qualité des informations communiquées aux journalistes par ses employés». Dans la pratique, nombre d'appels sont toutefois renvoyés au bureau du maire.

Dans le cas des entrevues «planifiées», l'employé «doit» prévenir son supérieur qui décide du porte-parole et des «informations pertinentes». On s'attend à «un bref rapport d'entrevue» après coup.

Lors des entrevues «imprévues», «prudence» et «réflexion» sont de mise. On conseille «d'exercer (son) jugement et de peser toutes les conséquences de (ses) déclarations», «d'éviter de donner (son) opinion personnelle», de «discerner les questions de nature politique et celles de nature administrative» et de «ne pas répondre aux questions à saveur politique, mais

plutôt de référer les journalistes aux élus».

Alain Saulnier, président de la Fédération professionnelle des journalistes (FPJQ), s'inquiète lui-aussi d'un nouveau code élaboré sans consultation avec la presse.

«Il y a une tendance des gouvernements à museler les services publics et à filtrer l'information selon une stratégie de relations publiques élaborée par les professionnels du marketing et de la manipulation de l'opinion publique.»

Bien qu'il admette qu'il soit «difficile de tracer la ligne pour ne pas que les fonctionnaires foutent la pagaille partout dans la machine», le président de la FPJQ estime que les gouvernements devraient reconnaître que la fonction publique est «au service du public et que celui-ci a droit à l'information même si cela suppose le concours d'employés».

«Si le maire subit la même médecine dont il usait comme journaliste, il aura beau faire: il n'empêchera jamais l'information de circuler.»

## Québec veut un ticket modérateur en santé

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement du Québec se donne comme «première tâche», dans le domaine de la santé, d'obtenir les amendements nécessaires à la loi fédérale pour avoir le droit de prélever des contributions des usagers du système de santé au Québec.

Le ministre des Finances, M. Gérard D. Levesque, annonce dans le budget présenté hier qu'il veut entreprendre des discussions avec Ottawa dès la fin du mois, lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, convoquée pour discuter d'une stratégie commune face au problème de la dette.

M. Levesque évoque deux façons de prélever des contributions, sans dire laquelle il préfère: soit par un ticket modérateur, perçu au moment de la visite médicale, soit par un impôt service, perçu au moment de la déclaration d'impôt.

Le ministre annonce par ailleurs deux autres mesures qui feront augmenter la contribution des usagers aux services complémentaires en santé:

- les médicaments remboursés aux personnes âgées seront remboursés, à compter du 1er janvier prochain, sur la base non plus du prix du médicament acheté mais sur la base du prix du médicament équivalent le moins cher sur le marché, à moins d'avis contraire du médecin;
- les examens optométriques ne seront plus gratuits pour les personnes âgées de 40 à 65 ans. L'an dernier, le

ministre de la Santé avait limité aux moins de 18 ans et aux adultes de 40 ans et plus la gratuité des examens. Dès la publication d'un règlement à ce sujet dans la Gazette officielle, la gratuité ne s'appliquera plus qu'aux moins de 18 ans et aux plus de 65 ans.

Quant à l'imposition d'un ticket modérateur ou un impôt-service (calculé selon le revenu de chacun et selon la quantité de soins consommés durant l'année), M. Levesque a déclaré que «de telles contributions auraient l'avantage de rationaliser la consommation des services médicaux sans remettre en question le principe d'accessibilité, étant donné la protection qui serait accordée aux personnes à faibles revenus».

Le ministre des Finances compte sur l'ouverture d'esprit manifesté récemment par les deux principaux candidats au leadership conservateur pour obtenir l'amendement requis à la loi fédérale pour lui ouvrir la voie à cet égard. En vertu de cette loi, une province peut être pénalisée financièrement par Ottawa si elle impose des frais aux usagers de son régime de soins de santé.

La favorite dans la course conservatrice, Mme Kim Campbell, a fait savoir qu'elle était défavorable au principe du ticket modérateur, mais qu'elle voulait laisser les provinces désireuses de l'essayer de s'y frotter à leur guise.

Selon M. Levesque, «la population du Québec se montre disposée à accepter de telles modifications dans le but de préserver un régime qui lui tient à coeur». Il est question, dit-il, de «protéger les services de santé pour les générations futures».

## ONU Colère contre Kline

SUITE DE LA PAGE 1

trer nos problèmes à la face du monde.»

Les francophones de cette province sont particulièrement en colère à l'endroit du premier ministre conservateur Ralph Kline, qui a annoncé la tenue d'élections générales en laissant mourir au feuillet le Bill 41 en attente de la troisième lecture, «une formalité d'à peine dix minutes», soutient l'AFA.

Le projet de loi 41 aurait procuré pour la première fois aux Franco-albertains la gestion de leur système scolaire.

En juin 92, le projet de loi avait passé avec succès l'étape de la deuxième lecture et le premier ministre de l'époque, Don Getty, avait promis aux francophones que le projet aurait force de loi à l'automne.

Mais entre-temps, Getty a démissionné et c'est l'ex-maire de Calgary, Ralph Kline, qui lui a succédé, à la suite d'une campagne au cours de laquelle, selon Beaubien, Kline aurait mentionné à plusieurs reprises que la gestion scolaire francophone était discriminatoire car elle excluait les anglophones.

«Ralph Kline n'a jamais voulu du Bill 41. Selon nous, il a plié devant les pressions de la commission scolaire de Falher qui refuse de transférer des fonds à une école française fréquentée par des élèves de son territoire»,

soutient-il.

Au sein de la communauté francophone de l'Alberta, l'opinion est unanime: tous les recours juridiques ont été épuisés, incluant la Cour suprême, l'ultime cour d'appel au pays.

LE DEVOIR a appris qu'en 1992, l'AFA a fait appel au constitutionnaliste Michel Bastarache pour rédiger un avis juridique sur la viabilité d'un recours devant la Commission des droits de la personne des Nations unies à New York.

On sentait déjà, l'an dernier, que le Bill 41 ne passerait pas.

Le 23 mars dernier, Me Bastarache déposait son avis de trois pages dans lequel il soutient en outre qu'une victoire devant cette commission est possible mais qu'afin de retirer le maximum de dividendes, une couverture médiatique importante de l'événement serait nécessaire.

L'avis demande aux Franco-albertains de demeurer réalistes, étant donné qu'un jugement favorable n'aurait pas d'incidence légale directe mais strictement morale.

Les coûts d'une telle démarche ont également fait l'objet d'une évaluation sommaire.

Selon Yvan Beaubien, il en coûterait entre 30 000 et 50 000 \$ de frais d'avocats pour mener une lutte à un tel niveau.

## Les exportations de cigarettes se portent très bien

OTTAWA (PC) — Les manufacturiers canadiens de tabac ont exporté 1,8 milliard de cigarettes en avril - soit plus de quatre fois le total des exportations un an plus tôt - et un important lobbyiste anti-tabac affirme que l'industrie encourage tacitement la contrebande.

Un porte-parole des manufacturiers a reconnu hier que la contrebande de cigarettes est hors de contrôle, mais qu'ils étaient impuissants à la stopper.

Tant les manufacturiers que le gouvernement et les groupes anti-tabac s'entendent pour dire qu'une proportion importante des cigarettes exportées aux États-Unis sont revendues au Canada.

Il s'agit toutefois en désaccord sur les moyens à prendre pour mettre un frein à la contrebande.

Selon des chiffres rendus publics hier par Statistique Canada, 6,4 milliards de cigarettes ont été exportées durant les quatre premiers mois de

1993, contre 1,7 milliard pour les quatre premiers mois de l'année précédente, soit une augmentation de presque 300 pour cent.

La contrebande de cigarettes prive les gouvernements fédéral et provincial de millions de dollars en taxes à chaque année et accroît la criminalité, estime David Sweanor, de l'Association pour les droits des non-fumeurs.

M. Sweanor affirme que les manufacturiers s'accroissent fort bien de la contrebande, parce qu'elle accroît leurs ventes et les pressions exercées sur les gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils abaissent leurs taxes, afin de réduire la différence de prix entre les cigarettes canadienne et américaine.

Selon M. Sweanor, les manufacturiers livrent maintenant leurs cigarettes destinées au marché américain dans un entrepôt unique situé à Syracuse, dans l'État de New York, afin de rendre inutile le système d'inscriptions codées proposé par Ottawa à titre de mesure pour réduire la contrebande.

Ces inscriptions codées devaient

être imprimées sur les paquets de cigarettes avant leur expédition, afin d'aider les forces de police à retracer la source d'approvisionnement des contrebandiers.

Les manufacturiers ont accepté l'an dernier d'évaluer le bien-fondé de ce système d'inscriptions codées après avoir persuadé le gouvernement de suspendre l'application de sa taxe à l'exportation - un autre mesure contre la contrebande. Mais ils disent maintenant que le système d'inscriptions n'est pas fonctionnel et qu'ils ne s'en serviront pas.

La théorie de M. Sweanor ne sied pas à Robert Parker, de l'Association canadienne des manufacturiers du tabac, selon qui il est ridicule de croire que l'industrie du tabac est favorable à la contrebande. «Ca n'a pas de sens... Si quelqu'un peut nous présenter un moyen pour stopper la contrebande sans abaisser les taxes, nous n'attendons que cela.»

M. Parker nie que toutes les cigarettes destinées au marché américain sont livrées dans un entrepôt unique situé à Syracuse.

## LE DEVOIR

|                   |                |
|-------------------|----------------|
| RENSEIGNEMENTS    | (514) 985-3333 |
| ADMINISTRATION    | (514) 985-3333 |
| AVIS PUBLICS      | (514) 985-3344 |
| ANNONCES CLASSÉES | (514) 985-3344 |
| PUBLICITÉ         | (514) 985-3399 |
| NUMÉRO SANS FRAIS | 1-800-363-0305 |

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

| SERVICE DES ABONNEMENTS                                                                                                   |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux. |  |
| Montréal (514) 985-3355 • Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559                                                           |  |
| DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 16H30                                                                                      |  |

2050, RUE DE BLEURY, 9<sup>E</sup> ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9